



Initiative Prospective Agricole et Rurale

**Projet COPSA :**

Riposte à la Covid-19 par la protection sociale et le renforcement des systèmes alimentaires locaux :  
Le cas des Niayes au Sénégal



**Analyse des effets  
des interventions de l'État  
sur le bien-être  
des acteurs des systèmes  
alimentaires dans les Niayes  
durant la Covid-19**

**Aliou NIANG,**  
Consultant, Analyste Sécurité  
Alimentaire et Moyens d'existence



# Sommaire

Liste des tableaux et figures .....	3
Résumé exécutif.....	4
<b>Les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes face à la Covid-19 au Sénégal</b>	<b>5</b>
Introduction.....	5
<b>1- Les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes face à la Covid-19 .....</b>	<b>8</b>
1-1- Les chaînes de valeur, les systèmes alimentaires et leurs composantes .....	8
1-2- Les opportunités des acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes.....	11
1-3- Les contraintes des acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes .....	14
1-4- Revue des mesures mises en place par l'État depuis le début de la pandémie.....	17
1-4-1- L'État du Sénégal et ses départements ministériels .....	17
1-4-2- La territorialisation des textes nationaux de riposte dans les Niayes.....	23
1-4-3- Les partenaires financiers de l'État.....	25
<b>2- Les effets du Covid-19 sur les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes .....</b>	<b>25</b>
2-1- Une rareté de la main-d'œuvre .....	25
2-2- L'accentuation des difficultés d'accès aux intrants et matières premières.....	27
2-3- Les difficultés liées à la commercialisation.....	29
2-4- Une baisse prononcée du chiffre d'affaires des acteurs.....	32
2-5- La persistance des difficultés d'accès au crédit et de remboursement.....	33
Des ménages urbains et ruraux affectés, malgré le soutien de l'État.....	35
<b>3- Opportunités et stratégies d'adaptation développées par les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes dans le contexte de la Covid-19 au Sénégal ....</b>	<b>37</b>
3-1- Les opportunités .....	37
3-2- Stratégies d'adaptation .....	38
<b>Recommandations .....</b>	<b>39</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>41</b>
<b>Perspectives .....</b>	<b>41</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>42</b>

## Liste des tableaux et figures

### Liste des Tableaux

<b>Tableau 1 : Statistique démographique de la zone des Niayes.....</b>	<b>12</b>
---	-----------

### Liste des figures

<b>Figure 1 : Cartographie de la zone des Niayes (Cahiers Agricultures, 2004).....</b>	<b>8</b>
--	----------

<b>Figure 2 : Dispositif du système alimentaire.....</b>	<b>10</b>
--	-----------

<b>Figure 3 : Répartition des acteurs affirmant des difficultés d'accès à la main-d'œuvre .....</b>	<b>27</b>
---	-----------

<b>Figure 4 : Répartition des acteurs affirmant des difficultés d'accès aux intrants et leurs causes .....</b>	<b>29</b>
--	-----------

<b>Figure 5 : Répartition des acteurs affirmant leurs difficultés de commercialisation et les raisons 32</b>	
--	--

<b>Figure 6 : Répartition des acteurs affirmant le taux de variation de leur chiffre d'affaires ....</b>	<b>33</b>
--	-----------

<b>Figure 7 : Répartition des acteurs affirmant avoir eu accès aux crédits .....</b>	<b>35</b>
--	-----------

## Résumé exécutif

À l'instar d'autres pays du monde, le Sénégal est confronté, depuis mars 2020, à la pandémie de Covid-19. D'une crise sanitaire, la maladie a évolué vers une crise économique et sociale avec des répercussions sur l'économie alimentaire. L'Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR), avec ses partenaires dans le cadre du projet COPSA, a mené une étude pour analyser les effets des interventions de l'État sur le bien-être des acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes durant cette période critique.

Selon l'étude, les effets induits par la pandémie ont entraîné une baisse de la disponibilité de la main d'œuvre. Globalement, 1 acteur sur 4 semble rencontrer des difficultés à trouver une main d'œuvre extérieure pour des raisons diverses. Certains acteurs, notamment les pêcheurs (19,2%) et les producteurs agricoles (2,6%) ont plus été confrontés à l'absence des ouvriers même en ayant les moyens de leur prise en charge.

L'enquête révèle qu'à cause des contraintes liées à l'endiguement de la pandémie, la plupart (70%) des acteurs des systèmes alimentaires dans la zone des Niayes ont ressenti des difficultés d'accès aux intrants ou aux matières premières (semences...).

Concentrant la commercialisation, plus de 60% des acteurs dans les différents secteurs d'activités (agriculture, élevage, pêche, commerce, transport et transformation) ont connu des difficultés d'écoulement de leurs productions lors de la période de COVID 19. Cette difficulté a été plus ressentie chez les pêcheurs qui ont tous été affectés par un déficit d'opportunité de marché de leurs produits.

En outre, les conséquences des mesures restrictives ont été ressenties par tous les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes. Presque 90% des acteurs de tous les secteurs ont été confrontés à une baisse de leur chiffre d'affaires habituelle avec un taux de variation estimé entre 45 et 60%, selon les résultats de l'enquête. Par ailleurs, les encours de crédit qui étaient déjà faibles avant la pandémie (25,2%) ont baissé de 2,2% avec les mesures d'endiguement.

Afin d'atténuer les répercussions économiques de la crise, les autorités sénégalaises ont mis en place des mesures sociales d'accompagnement des ménages. Des kits alimentaires ont été distribués à 73,9% des ménages urbains de Dakar et à 72,3% des ménages ruraux des Niayes. Toutefois, il est noté que, malgré ce soutien de l'État du Sénégal, les ménages ont continué à ressentir des difficultés avec une dégradation successive de la quantité et de la qualité des repas.

Ainsi, penser à l'après Covid-19 permet d'appréhender les systèmes alimentaires dans les Niayes avec des fondations plus résilientes et prenant en compte l'ensemble des acteurs. C'est autour de ces axes que s'articulent les principales recommandations de cette étude.



## Les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes face à la Covid-19 au Sénégal





## Introduction

L'année 2020 s'est avérée décisive pour les systèmes alimentaires. Partout dans le monde, le constat est sans équivoque : les systèmes alimentaires qui jouent un rôle crucial dans la préservation de la santé et des moyens de subsistance des populations, de l'environnement, de l'économie des pays, ainsi que dans la capacité de l'humanité à atteindre les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, ont été durement affectés par la pandémie de Covid-19, dont les conséquences sanitaires et économiques sont sans précédent (FS-TIP, Juin 2021).

Rudement éprouvés par la pandémie de la Covid-19, les systèmes alimentaires sont désormais sur le fil du rasoir en Afrique : des enfants se retrouvent à un repas scolaire de la faim; des pays, à une barrière douanière de la pénurie alimentaire ; des fermes, à une interdiction de déplacement d'un grave déficit en main d'œuvre ; et des familles de régions pauvres, à une journée de salaire, de l'insécurité alimentaire, de l'extrême pauvreté et de la migration forcée (IPES-Food, 2020).

En Afrique, les systèmes alimentaires occupent une position centrale dans les structures sociales et économiques des pays. Ils constituent la principale source d'activités génératrices de revenus pour la subsistance des nombreux acteurs de la chaîne alimentaire (FS-TIP, Juin 2021). Il faut aussi souligner, qu'au-delà des acteurs souvent pauvres qui interviennent dans les systèmes alimentaires, surtout à l'étape production et transformation artisanale, il y a aussi les consommateurs (notamment les pauvres) qui souffrent beaucoup des défaillances des systèmes alimentaires.

Au Sénégal, ces systèmes alimentaires font face à diverses contraintes. Nous pouvons citer les difficultés liées aux facteurs de production difficilement mobilisables (terre, eau, énergie, intrants, conseil agricole, équipement, crédit etc.). L'insuffisance de la production alimentaire nationale crée une forte dépendance aux importations pour satisfaire les besoins de nourriture des populations. Soulignons également la vulnérabilité des exploitations familiales, des petites unités de transformation, face aux chocs climatiques récurrents et aux crises sanitaires et sécuritaires. Par ailleurs, l'analyse de ces systèmes alimentaires met en exergue la persistance des inégalités de genre au détriment des jeunes et des femmes dont l'accès aux ressources productives et aux sources de revenus est encore relativement restreint. Nous notons également un déficit de moyens et de systèmes d'information, de marketing et de communication pour la diffusion de connaissances appropriées sur les aliments et les modes de consommation en vue de l'amélioration de l'état nutritionnel et sanitaire des populations. Enfin, les systèmes alimentaires sont confrontés à un déficit de système de suivi-évaluation, une absence de procédures systématiques, de capitalisation d'expériences, ainsi qu'à une dépréciation du capital semencier<sup>1</sup>.

En plus, du fait que le monde agricole et rural soit bien avant la Covid-19, le domaine de recherche privilégié de l'IPAR, le choix de vérifier les effets de la Covid-19 sur les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes au Sénégal se justifie aussi par le fait qu'en termes d'aptitudes agricoles, cette région fournit plus de 80 % de la production maraîchère nationale (Mariétou, 2012). La zone des Niayes constitue une région économique importante avec des activités dominées par l'agriculture (notamment l'horticulture), la pêche et l'élevage (volaille). Rien que pour la sous-filière oignon, c'est environ 10 000 emplois saisonniers qui sont générés chaque année, sans compter tous les autres acteurs gravitant autour de cette sous-filière : manœuvres, transporteurs, commerçants, coxeur, etc (Wade C. T., 2010). Dans cette zone, la

<sup>1</sup> Sommet Mondial sur les Systèmes Alimentaires 2021 ; PROJET DE FEUILLE DE ROUTE DU SENEGAL POUR LE SOMMET MONDIAL SUR LES SYSTEMES ALIMENTAIRES DURABLES-MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL

pêche occupe, également, une place privilégiée avec d'importants centres de débarquement traditionnels (Kayar, Fass Boye, Lompoul). La population qui s'adonne à cette activité dans la zone agroécologique des Niayes s'élève à 18 686 personnes et produit 109 479 tonnes, ce qui représente une valeur de 11,8 milliards de francs CFA (Fall ST, Fall AS. , 2001).

Compte tenu du potentiel et de la contribution réelle de cette zone du pays à l'économie sénégalaise et en particulier aux différents acteurs des systèmes alimentaires, il est pertinent de s'intéresser aux effets que la Covid-19 pourrait y avoir.

Apparue officiellement en Chine en décembre 2019 selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la pandémie du coronavirus (Covid-19)<sup>2</sup> s'est propagée très rapidement dans plus de 114 pays sur les cinq continents et n'a pas épargné le Sénégal (OMS, 2020). Le premier cas de la maladie a été officiellement déclaré le 02 mars 2020 au Sénégal (MSAS, 2020). Trois mois après le premier cas, les autorités sanitaires du Sénégal ont comptabilisé 3 836 cas de contamination, dont 1 954 guérisons, 43 décès et 1 838 patients sous traitement (MSAS, 2020). Pour lutter contre la Covid-19, diverses mesures ont été prises par le Gouvernement du Sénégal. Même si elles contribuent à limiter la propagation de la Covid-19, ces mesures restrictives suscitent des inquiétudes sur le plan du bien-être socio-économique des acteurs de la chaîne de valeur dans les Niayes. Si ces mesures sanitaires prises à l'encontre de la Covid-19 sont de nature à limiter la propagation du virus, elles entravent en même temps le fonctionnement optimal du système socio-économique de la zone des Niayes en remettant principalement en cause la règle économique de la libre circulation des personnes et des biens. En outre, ces mesures ont créé une baisse de l'offre en main-d'œuvre pour soutenir les activités de production et de la demande en produits divers (produits agricoles, maraîchers, halieutiques, etc.) qui a entraîné une baisse des prix et des revenus des acteurs. Malgré les mesures d'assouplissement annoncées le 11 mai 2020 et les solutions d'adaptation apportées par les acteurs eux-mêmes, l'incidence négative de la lutte contre la Covid-19 sur le bien-être socio-économique des acteurs était perceptible.

L'objectif principal de l'étude est d'analyser les effets des nombreuses mesures restrictives mises en place par le gouvernement sur le bien-être socio-économique (volume de production, accès aux crédits et aux intrants, volume de commercialisation, chiffre d'affaire) des acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes. Il s'agit plus précisément des producteurs agricoles, des éleveurs-pêcheurs, des transporteurs et chauffeurs, des commerçants, des transformateurs et des ménages.

De manière spécifique, il est question de documenter les effets de la Covid-19 sur les activités des acteurs du système alimentaire, de renseigner les stratégies développées par ces acteurs, les décideurs et autres organisations pour faire face à la crise, mais aussi de formuler des recommandations pour une meilleure résilience des systèmes alimentaires face aux chocs. Par conséquent, les principales questions de recherche qui se dégagent sont les suivantes : (i) Quels sont les effets causés par les mesures de lutte contre la Covid-19 sur le bien-être des acteurs dans les Niayes ? (ii) Comment les acteurs ont-ils réagi face à la situation de la crise ? (iii) Quelles actions peuvent être mises en œuvre pour aider les acteurs des systèmes alimentaires des Niayes à rétablir leurs moyens d'existence ?

Sur la base des guides de collecte de données qui ont été élaborés en fonction de la connaissance des systèmes alimentaires dans les Niayes et de l'objectif de l'étude qui consiste à mettre en évidence les effets des nombreuses mesures restrictives mises en place par le gouvernement sur le bien-être socio-économique des acteurs, les questionnaires ont été administrés à 737 acteurs,

<sup>2</sup> Fait référence à « Coronavirus Disease 2019 », la maladie provoquée par un virus de la famille coronaviridae

dont 382 producteurs, 62 éleveurs, 118 commerçants, 74 pêcheurs, 58 transformateurs, et 43 transporteurs. L'enquête a aussi été réalisée auprès de 741 ménages dont les 110 résident dans les Niayes et les 631 sont des ménages urbains de Dakar.

Ce rapport s'articule autour de 4 grandes parties. Une première partie qui s'intéresse à la littérature autour des acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes et la Covid-19 au Sénégal. La deuxième partie qui présente les résultats de l'analyse des effets de la Covid-19 sur les activités des acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes. Une troisième partie qui s'interroge aux opportunités et stratégies d'adaptation développées par les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes dans le contexte de la Covid-19 au Sénégal. Et enfin, une dernière partie consacrée à la conclusion, aux recommandations et perspectives.



## 1. Les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes face à la Covid-19

Plusieurs acteurs interviennent et interagissent dans les systèmes alimentaires au niveau des Niayes. Leurs activités sont influencées par des moteurs sociaux, politiques, culturels, technologiques, économiques et environnementaux, ainsi que par l'environnement immédiat dans lequel ils évoluent. Ainsi, les différents acteurs des systèmes alimentaires entretiennent des relations entre eux, mais également avec les divers moteurs évoqués plus haut.

La zone des Niayes englobe l'axe Dakar, Thiès, Saint-Louis et Louga comme illustrée dans la figure 1 ci-dessous.

**Figure 1 : Cartographie de la zone des Niayes (Cahiers Agricultures, 2004)**



## 1.1. Les chaînes de valeur, les systèmes alimentaires et leurs composantes

Le concept de chaîne de valeur prend en compte le fait que les opérateurs (producteurs, transformateurs, exportateurs, distributeurs, etc.) sont intégrés dans des réseaux qui remplissent des fonctions complémentaires (informations, intrants, services, savoir-faire, etc.). Plus la consolidation de ces réseaux complémentaires est développée, plus les entreprises individuelles sont en mesure de se spécialiser dans des activités (compétences) clés, ce qui les rend habituellement plus compétitives.

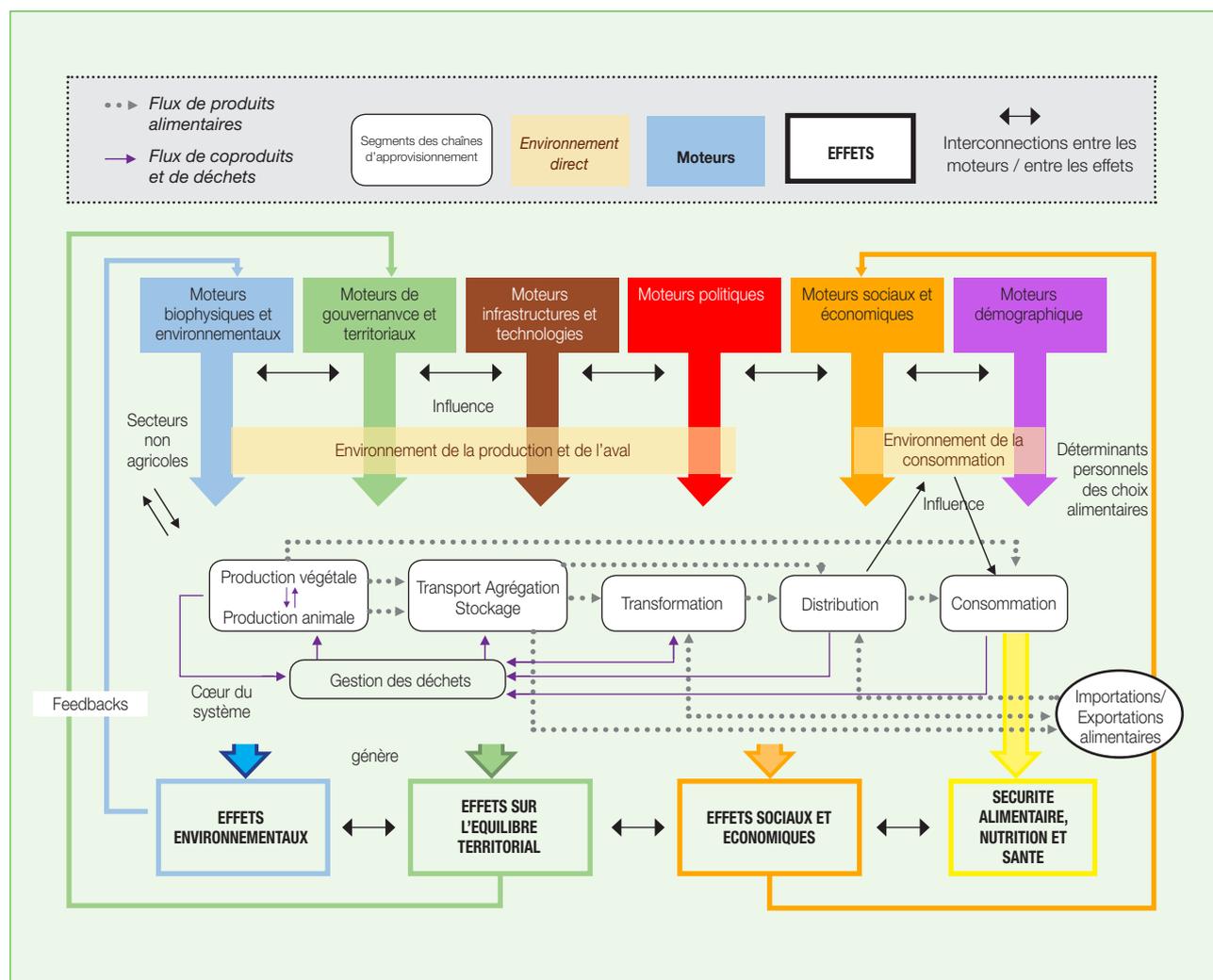
Dans ces réseaux, les chaînes de valeur sont constituées d'une série d'activités requises pour amener un produit de sa conception jusqu'à son utilisation finale. Ces activités peuvent être intégrées dans une seule entreprise ou partagées entre plusieurs. Finalement, les opérateurs tissent des liens avec d'autres opérateurs en amont et en aval des chaînes de valeur (liens verticaux) avec comme objectif la création de la valeur et le renforcement de la compétitivité.

Cependant, il est également reconnu que la seule présence de liens verticaux (amont / aval) entre les acteurs ne donne pas un portrait complet de la dynamique et n'explique pas l'ensemble des facteurs de compétitivité au niveau de la chaîne alimentaire. En effet, la configuration des chaînes de valeur s'insère dans une dynamique plus complexe et est donc fortement influencée par l'environnement économique, social et culturel dans lesquels elles évoluent. Ainsi, des liens horizontaux doivent être pris en compte entre les acteurs économiques et d'autres acteurs (concurrents appartenant aux mêmes maillons de la chaîne), mais aussi entre les acteurs économiques et des structures externes à la chaîne de valeur qui sont tout aussi essentiels pour son fonctionnement. Il s'agit des organisations d'appui, des agences publiques et para publiques, des ONGs, des universités, des organisations internationales, des associations professionnelles et interprofessionnelles et d'autres structures de la société civile. Ces liens n'ont pas d'incidence directe sur l'ajout de la valeur au produit, mais ils ont un rôle primordial pour la compétitivité des acteurs des systèmes alimentaires plus globalement.

**SYSTÈME ALIMENTAIRE** « Un système alimentaire rassemble tous les éléments (environnement, personnes, intrants, processus, infrastructures, institutions, ...) et activités qui se rapportent à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des aliments, ainsi que les résultats de ces activités, y compris les résultats socio-économiques et environnementaux » Définition du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE, 2017).

Cette définition englobe bien sûr le consommateur, mais aussi l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire, non pas de la fourche à la fourchette, mais plutôt de la semence végétale ou animale aux molécules sorties des unités de traitement des déchets. La définition met aussi en exergue les différentes composantes des systèmes alimentaires :

**Figure 2 : Dispositif du système alimentaire**



- **Le cœur du système :** Il s'agit de tous les acteurs et leurs activités dans les chaînes de valeur alimentaires : production, collecte, transformation, transport, conditionnement, distribution, gestion des déchets/ des coproduits, consommation des produits alimentaires qui sont d'origine agricole, animale, forestière ou de pêche.
- **Les moteurs :** Il s'agit des processus qui influencent les systèmes alimentaires sur une période suffisamment longue, afin que leurs effets entraînent une altération durable des activités, et par la suite des impacts de ce système. Les moteurs peuvent être internes ou externes, délibérés ou non. Ils peuvent être regroupés en 6 dimensions : (i) biophysiques et environnementales (ii) démographiques, (iii) territoriales, (iv) infrastructures et technologies, (v) socio-économiques, et (vi) politiques/gouvernance.
- **L'environnement des acteurs des filières :** il s'agit des services financiers, administratifs et techniques directs qui favorisent ou contraignent les acteurs dans leurs activités, de la production alimentaire à la distribution.
- **L'environnement de la consommation :** il s'agit de l'environnement immédiat dans lequel évoluent les consommateurs et qui conditionne leur consommation alimentaire, en plus de leurs caractéristiques individuelles : offre proposée en quantité et qualité, infrastructure des marchés, accessibilité financière, publicité...

- **Les impacts** : ce sont tous les effets à court, moyen et long terme qui résultent des systèmes alimentaires. Ils ont 4 dimensions : (i) sécurité alimentaire, nutrition et santé ; socio économie ; (iii) équilibre territorial et équité, (iv) : environnement.

## 1.2. Les opportunités des acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes

Pour étudier strictement les effets de la Covid-19 et les stratégies d'adaptation dans les systèmes alimentaires au niveau des Niayes, il est important, sur le plan méthodologique, d'avoir une vue globale des opportunités qu'offrait l'environnement socio-économique des Niayes aux acteurs des systèmes alimentaires avant la Covid-19. Pour cela, nous avons ciblé notre analyse sur les maillons de la production, de la transformation, de l'exportation et de la consommation, avec le caractère transversal de la commercialisation des produits transformés ou non, pour exposer les opportunités dont disposent les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes bien avant la Covid-19.

**Des conditions climatiques favorables à la production** : la zone des Niayes bénéficie d'un microclimat, grâce à l'influence de l'alizé maritime. Ce vent stable, frais et humide permet à la zone d'avoir des températures modérées, une forte hygrométrie et de fréquentes rosées nocturnes. Malgré sa courte saison pluvieuse de trois mois et ses précipitations moyennes annuelles peu abondantes, la saison sèche reçoit quelques précipitations entre décembre et février. Ces pluies résultent d'intrusions d'air polaire issu des régions tempérées. Bien que très faibles et irrégulières, elles jouent un rôle non négligeable sur le plan agronomique, notamment sur la régénération de la végétation et la floraison des arbres fruitiers (Seck, 2015).

**Un système de production diversifiée** : le système de production dans les Niayes a évolué progressivement vers une agriculture plus productive, fondée sur l'association entre cultures maraîchères/arboriculture et élevage. La zone des Niayes est la principale région avicole intensive du Sénégal. Son climat et la présence des marchés urbains ont favorisé l'implantation d'ateliers de production intensive de poulet et d'œuf. L'aviculture urbaine contribue beaucoup à l'intégration de l'horticulture et de l'élevage dans cette zone. La fiente de volaille est un engrais de choix dont l'appréciation du taux de satisfaction des besoins requiert une évaluation quantitative et qualitative.

**Des potentialités économiques favorisées par la présence de grandes villes** : Entièrement bordée par le littoral atlantique, la zone des Niayes s'étire sur une longueur de 180 km, et sa largeur varie de 5 à 30 km à l'intérieur du pays. Cette façade atlantique est poissonneuse et fait des Niayes la première région halieutique du Sénégal. La pêche représente la première activité économique des populations. Dans plusieurs zones des Niayes, les producteurs maraîchers associent d'ailleurs la pêche aux cultures maraîchères (Safiétou Touré Fall, 2000). Cette intégration offre une possibilité de diversifier les revenus des acteurs et de réduire leur niveau de vulnérabilité aux chocs.

Les potentialités économiques de la zone des Niayes sont favorisées par la présence de grandes villes, comme Dakar, Thiès, Louga et Saint-Louis et bénéficiant de la proximité d'infrastructures de base telles que les aéroports, les ports et les gares de marchandises (IAGU, 2007). Cette zone n'a jamais cessé d'être un lieu attractif pour les populations des régions de l'intérieur du Sénégal. En 1988, la zone des Niayes, avec les quatre régions qui la composent, comptait une population de 3 590 359 habitants sur un total national de 6 896 808 habitants. Au dernier recensement de la population du Sénégal (2013), cette zone avait une population totale de 6 371 089 habitants, soit un peu moins la moitié de la population du Sénégal (12 873 601 habitants). En une trentaine

d'années, il y'a une augmentation de presque 10 millions d'habitants dans cette zone. La zone administrative recouverte par les Niayes (quatre régions administratives) connaît une dynamique de population assez particulière par rapport au reste du pays. De nombreuses personnes sont en effet attirées par le développement économique de l'axe Dakar-Thiès-Saint Louis et par les possibilités d'avoir un revenu en travaillant dans le maraîchage ou en se faisant recruter comme ouvrier agricole dans la zone.

**Tableau 1 : Statistique démographique de la zone des Niayes**

Année	1988	2000	2013	2020
<b>Ville</b>				
Dakar	1 500 000	2 326 900	2 956 023	3 837 011
Thiès	940 000	1 310 900	1 709 112	2 162 833
Louga	490 077	555 000	835 325	1 061 612
Saint-Louis	660 282	842 400	870 629	1 091 737
Total	3 590 359	5 035 200	6 371 089	8 153 193
Sénégal	6 896 808	9 536 300	12 873 601	16 705 608

Source : ANSD, RPGH 1988, 2013

\* Projections

Pour ce qui est de l'emploi des jeunes et des femmes dans l'économie alimentaire dans les Niayes, une étude menée par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'ouest révèle une économie alimentaire dynamique et pourvoyeuse d'emploi pour les jeunes et les femmes<sup>3</sup>.

**L'économie alimentaire : principal employeur des jeunes de la région des Niayes :** Dans la zone des Niayes, 64% des jeunes en emploi travaillent dans l'économie alimentaire. Près de la moitié d'entre eux (45%) évoluent au sein des segments non agricoles, en particulier au sein de la transformation et de la restauration hors domicile, qui comprend la restauration de rue. Les jeunes travailleurs de la zone sont particulièrement actifs – plus de 33% d'entre eux occupent un second emploi et 41% travaillent plus de 60 heures par semaine (CSAO, 2020). L'engagement des jeunes au sein de l'économie alimentaire s'inscrit dans un contexte d'urbanisation rapide et de demande alimentaire croissante dans les villes.

**Une économie alimentaire dynamique :** La région des Niayes est un « hub » pour la production maraîchère au Sénégal (oignons, tomates, choux, autres fruits et légumes). Bien que la majorité des exploitations agricoles dans les Niayes soit de petite taille, l'orientation vers le marché est forte – plus de 80% de la production alimentaire des Niayes est destinée à la vente. Plus de 60% des producteurs enquêtés situent le consommateur final de leurs produits au sein de l'agglomération de Dakar qui est la capitale du Sénégal et 56% indiquent que leur activité s'est développée au cours des cinq dernières années. Ceci souligne la vitesse des transformations de l'économie alimentaire dans les Niayes (CSAO, 2020).

**Une forte saisonnalité de la demande de travail et une forte mobilité des travailleurs :** Dans la zone des Niayes, 41% des jeunes travaillant au sein de l'économie alimentaire sont originaires des autres zones du Sénégal et 7% des pays voisins. La saisonnalité au sein de la production agricole représente un facteur explicatif important de la mobilité des acteurs. La part des jeunes travailleurs originaires d'une autre région est plus importante au sein de la production

<sup>3</sup> [L'emploi des jeunes et des femmes dans l'économie alimentaire \(shorthandstories.com\)/ https://oecd-swac.shorthandstories.com/emploi-jeunes-femmes-enquete-niayes-senegal/consulté le 21.11.2021](https://oecd-swac.shorthandstories.com/emploi-jeunes-femmes-enquete-niayes-senegal/)

agricole qu'au sein des segments non agricoles de la chaîne de valeur alimentaires.

Les segments non agricoles de l'économie alimentaire dominés par les femmes : 77% des femmes en emploi travaillent dans l'économie alimentaire dans la région des Niayes. Parmi elles, 63 % travaillent dans la commercialisation alimentaire, 2% dans la production agricole et 7% dans la transformation alimentaire.

### **1.3. Les contraintes des acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes**

De la même manière et pour le même objectif que nous avons analysé les opportunités qu'offre le système alimentaire pour mieux différencier les effets des mesures de lutte contre la Covid-19 sur les acteurs, nous analysons ici les contraintes structurelles qui pèsent sur les différents secteurs et ne favorisent pas pleinement le bien-être des acteurs. Les contraintes sont nombreuses au niveau du système et constituent des goulots d'étranglement très sérieux au développement des systèmes alimentaires dans les Niayes.

En premier lieu, l'accaparement des terres par les multinationaux (entreprise minière), des privés locaux (familles religieuses, opérateur économique) ou les agro-industries (locaux, étrangers) est assez préoccupant dans la zone des Niayes (NGOM, 2017). Il est observé une réduction des surfaces exploitables par les agriculteurs et les éleveurs, occasionnant souvent des conflits entre agriculteurs et éleveurs. À cela s'ajoute l'urbanisation galopante qui menace les facteurs de production alimentaire. L'implantation de projet d'infrastructure d'envergure par l'État ou le privé, pour le développement de pôle économique ou du secteur immobilier, détournent des terres à usage agricole en faveur des bâtis (Camara C, 2019.). En dehors de l'accaparement des terres par des multinationales ou privé local, la pêche industrielle ou illicite menace gravement la pêche artisanal (PARM, 2016). Ainsi, l'urbanisation galopante et l'accaparement des terres à usage agricole a induit une forte dépendance des populations aux marchés local ou externe (riz, lait), du fait de l'augmentation de la population, de la réduction des surfaces agricoles, de l'aménagement de zones de pâture et aussi à cause d'une hausse de la demande en produits agricoles ou halieutiques frais. La dégradation des facteurs de production occasionnée par les mauvaises pratiques de production (DGPPE, 2014) ou d'exploitation (pêche, industrie minière) et d'aménagement du terroir a entraîné des baisses de production, mais aussi une rareté de stocks (ressources halieutiques). Cette dégradation des ressources a occasionné une dépendance des acteurs de production aux semences améliorées, aux intrants chimiques ou aux produits importés (pour la fabrication) afin de satisfaire la demande du marché. Le recours à des intrants de production importés (semences, pesticides, céréales pour aliment volaille) limite l'autonomie des producteurs, les rend vulnérables car leurs activités sont influencées par des facteurs externes (taxe, disponibilité, fret maritime, prix, etc.).

La dégradation des facteurs de productions est également accentuée par le phénomène des changements ou variabilités climatiques qui augmentent les coûts de production des acteurs et les efforts de production ou d'exploitation (agriculture, élevage, pêche) (PARM, 2016). La rareté des ressources et la dépendance aux marchés externes constituent une source de vulnérabilité pour de nombreux ménages au revenu limité, et au regard des nouvelles préférences alimentaires qui pour la plupart sont constituées de riz, de poissons et de légumes. Entre autres constats, la rareté des ressources et les coûts de production élevés ont entraîné un désintéressement de certains jeunes aux activités agricoles et halieutiques au profit des activités du secteur tertiaire, causant dans les zones urbaines et périurbaines un gap de main-d'œuvre de qualité. La migration ou l'exploration d'autres secteurs plus attractifs (industries, commerce, bâtiments, etc.) sont préférées. Ainsi, la main-d'œuvre disponible dans les Niayes provient principalement

de l'intérieur ou de l'extérieur du pays et est souvent sans qualification professionnelles ou techniques (IPAR, 2015).

Les ouvriers qualifiés sont pour la plupart débauchés par les agro-industries au détriment des petits producteurs souvent obligés de compter sur la main-d'œuvre familiale ou non qualifiée. Le manque de qualification technique de la plupart est source de mauvaises pratiques, d'utilisation abusive d'intrants chimiques dont les conséquences sont désastreuses pour le sol, l'eau, la qualité du produit et la santé des consommateurs. Ainsi, le manque d'encadrement technique et d'information (sur les bonnes pratiques de productions, de conditionnement, de conservation et d'emballage, les certifications, contrôle sanitaire) est également une source majeure de problèmes pour la production de biens alimentaires frais et de qualité dans la zone. Certaines agences publiques manquent de capacités institutionnelles, à l'image de l'ITA et l'ISRA, des instituts de recherches sur l'agriculture et l'industrie alimentaire, ainsi que l'agence Asepex de promotion à l'exportation (OCDE, 2008).

À ces contraintes s'ajoute le faible niveau de modernisation des systèmes alimentaires dans les Niayes. En effet, les principaux acteurs de ces systèmes alimentaires maillon utilisent souvent des technologies dépassées contrairement à l'agro-industrie qui est mieux équipée. Ainsi de nombreuses Petites et moyennes entreprises (PME) transforment des produits locaux tels que les céréales, les fruits et légumes, le poisson et le lait, même si les résultats restent faibles. Les particularités de la production locale rendent parfois difficile l'utilisation des produits à des fins commerciales. Des problèmes de conservation et de transport se posent, faute d'infrastructure adéquates. De ce fait, les producteurs ne parviennent pas, à certaines périodes, à fournir des produits dans les quantités et délais demandés. Le contrôle de qualité (norme de production, biosécurité,) reste marqué par des insuffisances, de même que le contrôle sanitaire (Gret, 2006b). Dès lors, il paraît difficile d'apporter beaucoup de valeur ajoutée aux produits locaux. Cette insuffisance dans la conservation et distribution des produits agricoles entraîne une forte fluctuation des prix. De même, faute de chambres froides suffisantes et une faiblesse des activités de transformation, les produits alimentaires issus de la zone des Niayes ont tendance à être rares ou abondants sur le marché, menaçant, ainsi, la stabilité de la disponibilité et l'accessibilité des produits alimentaires pour les ménages pauvres ou vulnérables pendant toutes l'année. Les insuffisances notées également dans l'accès à des emballages de qualités rendent les produits de la zone moins attractifs et moins compétitifs.

Aujourd'hui, la modernisation des systèmes alimentaires des Niayes reste un défi, malgré la volonté des pouvoirs publics à relancer les activités des systèmes alimentaires, notamment par des efforts d'adaptation du système de crédit à la situation sociale de la zone. En effet, les mutuelles et le système de microfinance offrent des produits financiers à court terme et des volumes de crédit plafonnés. Ce système ne permet pas de satisfaire les besoins d'investissement que requièrent la modernisation et l'intensification des activités (Fall ST, Fall AS. , 2001). Des efforts sont, en revanche, en train d'être faits par certains services de financement, à l'instar de la LBA<sup>4</sup> (La Banque Agricole) qui a lancé de nouveaux produits de crédit-bail pour faciliter l'accès à la mécanisation agricole. Toutefois, la question du niveau d'accès des acteurs des systèmes alimentaires des Niayes (transformation, commerce) à ces nouveaux produits financiers reste entière.

Au-delà de ces contraintes, le suivi des prix de vente sur le marché à temps réel par les différents acteurs (de la production à la consommation) constitue un réel défi. En effet, la plupart des producteurs ne connaissent pas les prix du marché lors de la récolte de leur production (Wade,

<sup>4</sup> [https://www.lejecos.com/Malick-Ndiaye-Directeur-general-de-La-Banque-Agricole-Nous-considerons-le-credit-bail-comme-une-option-primordiale-pour\\_a20160.html](https://www.lejecos.com/Malick-Ndiaye-Directeur-general-de-La-Banque-Agricole-Nous-considerons-le-credit-bail-comme-une-option-primordiale-pour_a20160.html)

2015), il en est de même pour les consommateurs. En dépit de l'émergence des applications mobiles de e-commerce, l'accès à temps réel de l'information sur les marchés agricole et agroalimentaire reste encore une contrainte. Le manque d'organisation et de concertations des principaux acteurs reste un réel problème pour la fixation des prix de certains produits et de même que le convoyage optimal de certains biens comme la mangue vers le marché européen.

Aujourd'hui, la survenue de la Covid-19 n'a fait qu'accroître les obstacles préexistants se dressant devant les acteurs pour l'accès aux ressources (financiers, techniques, facteurs de production) et aux services d'information indispensables. Cependant, il est important de noter que l'impact sur les saisons et les récoltes actuelles et à venir reste incertain en Afrique Subsaharienne, mais demeure préoccupant (SNV, WUR, 2020). Pour les ménages ruraux, l'impact économique indirect de la COVID-19 risque de les plonger davantage dans l'extrême pauvreté, car beaucoup de petits producteurs sont particulièrement vulnérables aux chocs financiers et ne disposent pas de matelas d'économies (RAF, 2020). Cependant, pour répondre à la survenue de la COVID-19, l'Etat du Sénégal a pris un certain nombre de mesures pour endiguer les effets pervers de la pandémie.

#### **1.4. Revue des mesures mises en place par l'État depuis le début de la pandémie.**

Reconnue par l'OMS comme une « urgence de santé publique de portée mondiale » le 30 janvier 2021, la Covid-19 atteindra sa dimension pandémique le 11 mars 2020. Cette mondialisation de la crise sanitaire renforce les préoccupations : la pression monte et des mesures sanitaires, d'implications juridique, politique, économique et sociale, sont prises à toutes les échelles (internationale, régionale, sous régionale, nationale et territoriale) pour limiter la propagation du virus. La Guerre contre la maladie à coronavirus (Covid-19) est ainsi déclarée. Mais comment la gagner ?

Dans le cadre de cet exercice de revue des textes officiels et des actions relatives à la situation sénégalaise, les mesures de riposte partent du contexte national au contexte territorial, avec l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la Covid-19.

##### **La stratégie nationale de la lutte contre la covid-19 : entre textes et actions**

La stratégie nationale de lutte contre la Covid-19 s'apprécie à trois niveaux : (i) institutionnel ; (ii) l'appui des partenaires financiers et (iii) la territorialisation de la stratégie.

##### **1.4.1. L'État du Sénégal et ses départements ministériels**

###### **Les directives présidentielles**

Dès l'annonce du premier cas de coronavirus, au Sénégal, une stratégie nationale d'endiguement de la crise s'est profilée, sur recommandations du Comité National de Gestion des Epidémies (CNGE), autour de la présidence. L'arrêté N° 007782 du 13 mars 2020 portant interdiction provisoire de manifestations ou rassemblements a permis de lancer la bataille dès mi-mars. D'autres mesures sont venues en appui : (i) le renforcement des contrôles sanitaires au niveau des frontières ; (ii) la fermeture des frontières (Communiqué du ministère du Tourisme et des Transports aériens). Suite à ces directives préliminaires, trois moments clés structurent la stratégie nationale de lutte contre la Covid-19 et ses effets socio-économiques.

### **Message à la nation du 23 mars 2020 de son Excellence : « l’heure est grave »**

Le lundi 23 mars 2020, le Président Macky SALL, conformément à l’article 69 de la Constitution et de la loi 69-29 du 29 avril 1969, décrète l’état d’urgence sur l’ensemble du territoire national (décret N° 2020-830 du 23 mars 2020)<sup>5</sup>. Cet état d’urgence est assorti :

- D’un couvre-feu sur l’étendue du territoire national, de 20 heures à 6 heures, de la limitation des déplacements interurbains (arrêté ministériel N° 008231 du 25 mars 2020 relatif au secteur des transports terrestres) et des rassemblements ;
- D’un projet de loi<sup>6</sup>, conformément à l’article 77 de la constitution, pour de nouvelles prérogatives préventives au Président de la république ;
- D’un Fonds de riposte et de solidarité contre les effets du COVID-19 appelé FORCE-COVID-19, qui sera doté de 1000 milliards de FCFA ;
- De mesures fiscales pour soutenir les entreprises.

### **Message à la nation du 03 avril 2020 de son Excellence : le 60<sup>ème</sup> anniversaire de L’indépendance du Sénégal dans un contexte de Covid-19**

Le deuxième message marquant du Président du Sénégal a été délivré le 03 avril 2020 à l’occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l’indépendance du Sénégal.

Au-delà du prolongement de l’état d’urgence (Décret n° 2020-925 du 3 avril 2020 prorogeant l’état d’urgence sur l’étendue du territoire national), la directive-clé annoncée par le PR Macky SALL est la mise en place d’un Programme de résilience économique et sociale pour renforcer

<sup>5</sup> Cet état d’urgence sera prorogé à deux reprises :

Pour une durée de 30 jours à travers le Décret n° 2020-925 du 3 avril 2020 prorogeant l’état d’urgence sur l’étendue du territoire national  
Pour une durée de 30 jours à travers le Décret n° 2020-1014 du 03 mai 2020 prorogeant l’état d’urgence sur l’étendue du territoire national

<sup>6</sup> Décret n°2020-878 ordonnant la présentation à l’Assemblée nationale du Projet de loi habilitant le PR à prendre, par ordonnance, des mesures relevant du domaine de la loi pour faire face à la pandémie du Covid-19

le système de santé nationale et soutenir les ménages, la diaspora, les entreprises en difficultés. Ci-dessous, les quatre déclinaisons du programme.

**Premièrement**, une enveloppe de 64,4 milliards est prévue pour soutenir le secteur de la santé afin de couvrir toutes les dépenses liées à la riposte contre le COVID-19.

**Deuxièmement**, renforcer la résilience sociale des populations avec une prise en charge de :

- ✓ 15,5 milliards, pour le paiement des factures d'électricité des ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre ; soit environ 975 522 ménages ;
- ✓ 3 milliards, pour la prise en charge des factures d'eau de 670 000 ménages abonnés de la tranche sociale, pour un bimestre ;
- ✓ 69 milliards, au lieu des 50 initialement prévus, pour l'achat de vivres au bénéfice d'un million de ménages éligibles ;
- ✓ 12,5 milliards, pour aider la diaspora.

**Troisièmement**, développer un *programme d'injection de liquidités assorti de mesures fiscales et douanières* pour sauvegarder la stabilité macroéconomique et financière, soutenir le secteur privé et maintenir les emplois :

- ✓ 302 milliards consacrés au paiement dus aux fournisseurs de l'État ;
- ✓ 100 milliards spécifiquement dédiés à l'appui direct des secteurs de l'économie les plus durement touchés par la crise, notamment les transports, l'hôtellerie, l'agriculture, l'artisanat ;
- ✓ Un mécanisme de financement à hauteur de 200 milliards pour les entreprises affectées ;
- ✓ Le remboursement des crédits de TVA dans des délais raccourcis pour remettre de la trésorerie aux entreprises.
- ✓ La sécurisation de 178 milliards pour couvrir partiellement des pertes de recettes budgétaires.

**Quatrièmement**, mettre en place un **Programme de résilience économique et sociale** pour « assurer l'approvisionnement régulier du pays en hydrocarbures, produits médicaux, pharmaceutiques, et denrées de première nécessité ».

**Message à la nation du 11 mai 2020 de son Excellence : « l'heure est encore grave » ...mais faisons « vivre notre économie »**

Suite à la prolongation de l'état d'urgence<sup>7</sup>, le troisième message présidentiel est marqué par l'assouplissements des mesures de restrictions (encadré).

---

<sup>7</sup> Décret n° 2020-1014 du 03 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sur l'étendue du territoire national

## L'assouplissement des conditions de l'état d'urgence

A compter du mardi 12 mai 2020, les horaires du couvre-feu seront de 21 heures à 5 heures, au lieu de 20 heures à 6 heures. Les horaires de bureau sont réaménagés de 9 heures à 16 heures.

- Les marchés et autres commerces qui étaient astreints à des jours particuliers d'ouverture seront ouverts 6 jours et resteront fermés un jour dédié au nettoyage. Ce jour sera déterminé par l'autorité compétente en fonction des contingences locales.
- Les marchés hebdomadaires, communément appelés loumas, seront rouverts, mais dans les limites de chaque Département. Il sera également procédé à la réouverture des lieux de culte.
- S'agissant de l'école, les cours reprendront le 2 juin pour les classes d'examen
- Le Gouvernement veillera particulièrement à ce que la fréquentation des lieux de culte, des établissements scolaires et autres espaces publics, des marchés, et autres commerces, y compris les restaurants, obéisse strictement aux mesures de distanciation physique et aux gestes barrière ; notamment le port obligatoire du masque et le lavage des mains.

*Source : message à la nation du PR, le 11 mai 2020*

### **Message à la nation du 29 juin 2020 de son Excellence : Levée de l'état d'urgence et reprise économique**

Le 4<sup>ème</sup> Message du Président Macky SALL du 29 juin 2020 lève l'état d'urgence.

## Levée de l'état d'urgence

J'ai décidé de lever l'état d'urgence et le couvre-feu y afférent à compter de demain, 30 juin 2020 à 23 heures.

- L'horaire de bureau qui était aménagé pour l'Administration de 9 heures à 16 heures depuis l'allègement de l'état d'urgence en mai, est rétabli dans sa séquence normale, de 8 heures à 17 heures, avec la pause habituelle de 13 heures 30 à 14 heures 30.
- La fermeture des marchés publics un jour par semaine pour nettoyage reste en vigueur.
- En raison du risque élevé de propagation du virus qu'ils présentent, les lieux accueillant des activités de loisirs à huis clos resteront fermés.
- La réouverture des frontières aériennes se fera à partir du 15 juillet prochain ; et les vols internationaux reprendront ainsi selon un protocole sanitaire défini.
- Les frontières terrestres et maritimes restent fermées jusqu'à nouvel ordre.

*Source : Message à la nation du PR, le 29 juin 2020*

## Les directives ministérielles

Les directives et mesures prises par le président sont concrétisées à travers diverses actions ministérielles.

### Le ministère de l'intérieur

La responsabilité du Ministère de l'intérieur est engagée quand il s'agit d'organiser l'administration territoriale et de veiller à son bon fonctionnement. Parmi les mesures prises par le PR, figure l'État d'urgence ainsi que le couvre-feu. Pour assurer le respect de telles mesures, un ensemble d'arrêtés ministériels ont été dressés pour interdire les manifestations et rassemblements, la circulation à certaines heures des personnes, biens et services ; la fermeture de lieux publics, les mesures barrières ; etc. (cf. encadré).

## Mesures du ministère de l'intérieur

- Arrêté n°027 du 19 mars 2020 portant fermeture provisoire des mosquées de Dakar, Communiqué ministère de l'Intérieur du 21 mars 2020 relatif à la fermeture de la frontière entre le Sénégal et la Mauritanie
- Arrêté n°008227 du 24 mars 2020 portant interdiction temporaire de circuler : Communiqué du Ministère de l'Intérieur du 07 avril 2020 relatif à la suspension des autorisations spéciales de circulation
- Arrêtés préfectoraux du 03 mai 2020 prescrivant provisoirement certaines mesures dans les grandes surfaces
- Arrêté n°09789 du 12 mai 2020 modifiant l'arrêté n°008227 du 24 mars 2020 portant interdiction temporaire de circuler
- Arrêté n 05.06.2020\_010328 portant interdiction temporaire de circuler

## Ministère des Infrastructures, des Transports terrestres et du désenclavement et ministère du Tourisme et des Transports aériens

- En accord avec les directives présidentielles, le ministère des Transports terrestres a édicté un ensemble de mesures favorisant la limitation du nombre de passagers dans les transports publics ; le respect des mesures barrières dans les transports en publics (Communiqué du 05 mars 2020) et des restrictions appliquées aux secteurs des transports (Arrêté ministériel n° 008231 du 25 mars 2020). Deux mois après l'observance de ces mesures (jeudi 4 juin 2020), la décision de lever les interdictions du transport interurbain est annoncée sur tout le territoire national avec des réserves (Arrêté n°10333 du 05 juin 2020 fixant les règles d'exploitation des gares routières interurbaines). Ces réserves sont résumées ci-dessous par le ministre des Transports d'alors :

*« Toute sortie de véhicule d'une gare interurbaine officielle est assujettie au remplissage d'un manifeste dûment rempli par le responsable de ladite gare. Le nom, le prénom, les références de la carte d'identité nationale, son lieu de destination et son numéro de téléphone y étant consignés. Le gestionnaire de la gare devra s'assurer de la bonne tenue du manifeste qu'il présentera automatiquement, sur demande des autorités ».*

- Du côté de la mobilité internationale, la mise en marche du plan de riposte contre le covid-19 encourage le Sénégal à fermer ses frontières terrestres, maritimes et aériennes. Ainsi, en accord avec les directives du PR, la réunion ministérielle du lundi 16 Mars 2020 aboutit à la conclusion suivante :

*« La suspension de l'exploitation de tous les vols en provenance et à destination des aéroports du Sénégal à l'exception des vols domestiques entre AIBD et Ziguinchor, des vols cargo, des évacuations sanitaires et des vols spéciaux autorisés. Cette mesure prendra effet à compter du 20 Mars 2020 à 23h59 jusqu'au 17 avril 2020. »<sup>8</sup>*

Cette mesure sera soutenue (Décision du 28 mai 2020 relative à prolongation de la fermeture des Frontières), dans le cadre du plan de résilience, par la mise en place d'une « Plateforme digitale du PRES (<http://sn-pres.com/accueil>).

## Ministère du Développement communautaire, de l'équité sociale et territoriale

Le fond Force Covid-19 prend en charge les ménages vulnérables aux chocs économiques et sociaux de la covid-19. Le « *Programme d'appui à la résilience des ménages pour faire face aux conséquences socio-économiques du Covid-19* », ainsi élaboré, se décline comme suit :

- La distribution de kits alimentaires (constitués de : 100 kg de riz ; 10 kg de sucre ; 18 barres de savon ; 10 litres d'huile ; 10 kilos de pâtes alimentaires) aux ménages retenus dans le Registre Nationale Unique (RNU) qui sont au nombre de 588 045 auxquels se sont ajoutés 411 955 ménages identifiés selon des critères bien définis ;
- La prise en charge du paiement des facteurs d'électricité des clients domestiques de la tranche sociale pour un bimestre de consommation (Communiqués de presse de la SENELEC) ;
- La prise en charge des factures d'eau de la tranche sociale pour un montant de 3 milliards FCFA, avec effet immédiat (Communiqué conjoint SEN'EAU/SONES).

### Les actions des autres ministères

À travers l'ordonnance n°001-2020 du 08 avril 2020, le ministère du Travail a aménagé des mesures dérogatoires au licenciement et au chômage technique durant la période de la pandémie du Covid-19.

Du côté du ministère du Commerce, une Plateforme d'accès rapide aux sites E-commerce a été développée par le ministère du Commerce pour faciliter la commercialisation des denrées de première nécessité et prendre en compte les conditions d'hygiène des produits alimentaires, afin de faire face à la crise du COVID-19. L'arrêté n°09793 du 13 mai 2020 dudit Ministère fixe, par ailleurs, les conditions d'implantation des points de vente des produits de boulangerie et les modalités d'agrément des activités de distribution de pain.

Sur le plan de la microfinance, une somme de 500 millions est dépensée pour soutenir les acteurs impactés par la crise ([www.microfinance.sn](http://www.microfinance.sn)). Une tournée nationale est organisée par le Ministère pour mettre en marche le Programme d'Appui Sectoriel de la Microfinance et de l'Économie sociale et solidaire de l'État. Plusieurs régions ont reçu des enveloppes : Matam (57 900 000 FCFA) ; Fatick (48 000 000 de F CFA pour relancer l'économie sociale et solidaire à Fatick) ; Kolda et Sédhiou (60 800 000 FCFA au profit des acteurs) ; Ziguinchor (45.900.000 FCFA).

#### 1.4.2. La territorialisation des textes nationaux de riposte dans les Niayes

Comme il est indiqué, dans les messages du PR, la responsabilité des départements ministériels est d'exécuter les directives présidentielles qui les concernent, il est aussi mentionné dans les arrêtés ministériels, notamment ceux émanant du ministère de l'intérieur, ceci : « Les Gouverneurs de région sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au journal officiel » (Arrêté n 05.06.2020\_010328 portant interdiction temporaire de circuler) ou encore

« Les Sous-préfets d'Arrondissement, les Maires de communes, le Commissaire central, le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie territoriale, le Chef du Service régional

du Commerce et le Chef de la Sous-Brigade d'Hygiène sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué partout où besoin sera » (Arrêté fixant provisoirement les jours et horaires d'ouverture de lieux de commerce), etc. Autrement, l'administration territoriale déconcentrée est chargée de la territorialisation des directives ministérielles.

La territorialisation de l'état d'urgence et des mesures assorties est portée, dans les 3 régions administratives des Niayes (Saint-Louis, Louga, et Thiès), par les Gouverneurs, les préfets et sous-préfets et services ministériels (au niveau départemental et arrondissement, et commune) et les Mairies<sup>9</sup>. Ces corps déconcentrés et décentralisés se chargent de réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures ; de limiter ou d'interdire les rassemblements et manifestations publics ou privés ; de fermer provisoirement les lieux publics et lieux de réunions (loi sur l'état d'urgence), etc.

Dans le contexte des Niayes, ces mesures sont traduites en arrêtés qui interpellent globalement deux types de Niayes :

- Les *Niayes halieutiques*, c'est-à-dire comment la chaîne de valeur pêche a été affectée par ces mesures (MPEM 2020 ; CNCR et IPAR 2020 ; Ka et Gueye 2020).
- Les *Niayes horticoles*, c'est-à-dire comment la stratégie de riposte à influencer l'écoulement des produits horticoles et le déroulement de la campagne 2020\_2021 (Tounkara 2020 ; Journal télévisé)

Une contrainte est à souligner à ce niveau : les collectivités territoriales et plus globalement l'administration territoriale ne dispose pas de sites officiels de partages d'information, ce qui limite l'accès aux informations officielles. Mais des études, notamment celles susmentionnées, des journaux télévisés, écrits, etc. ont pu établir les effets négatifs de l'état d'urgence et des mesures assorties sur le fonctionnement des systèmes agricoles et halieutiques, l'écoulement de la production et l'accès à celle-ci ; l'approvisionnement des producteurs en intrants, etc.

### 1.4.3. Les partenaires financiers de l'État

Au-delà des soutiens financiers susmentionnés de la part de la BCEAO et de la Banque mondiale, des partenaires financiers nationaux (FONGIP, DER, FONSI, BNDE) ont appuyé le programme de résilience économique et sociale de l'État.

En réponse aux impacts économiques et financiers engendrés par la pandémie du Covid-19, le Fonds de garantie des investissements prioritaire (FONGIP) a mis en place deux nouveaux produits financiers : (i) un sous-fonds de garantie pour les entreprises en difficultés et (ii) un autre sous-fonds de garantie pour les crédits immobiliers en souffrances ([www.fongip.sn](http://www.fongip.sn)).

Quant à la DER, elle met en avant trois mesures (Communiqué de presse de la DER du 06 avril 2020) : (i) mesures conservatoires au profit des bénéficiaires de la DER/FJ ; (ii) mesures nouvelles

<sup>9</sup> L'ordonnance du 30 avril 2020 du MCTADT, relative à l'aménagement de mesures dérogatoires au fonctionnement des conseils départementaux, municipaux et de ville, implique les s CT dans la lutte contre la Covid-19.

au profit de la cible « Autonomisation »<sup>10</sup> ; et (iii) mesures spécifiques au secteur du numérique ([www.der.sn](http://www.der.sn)).

Pour appuyer le programme de résilience économique et sociale, le FONDIS aménage deux fonds au profit des PME des régions de Thiès et de Louga : le FONDS PME SAED et le FONDS WEIFUND (<http://www.fonsis.org/fr/articles>).

La Banque Nationale pour le Développement Economiques (BNDE), dans le cadre du programme de résilience et de relance des transports aériens, a pris les mesures suivantes :

- Un « crédit du transport aérien (CTA) » d'un montant global de 10 milliards FCFA ;
- La mise en place d'un mécanisme de financement de 250 milliards FCFA sous forme de crédits de trésorerie ou d'investissement

(<https://www.bnde.sn/index.php/fr/actualites>)

---

<sup>10</sup> Avec 1 milliard FCFA de financement pour l'autonomisation économique au profit des cibles les plus vulnérables avec des montants de 50 000 FCFA à 500 000 FCFA.

## 2. Les effets du Covid-19 sur les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes

### 2.1. Une rareté de la main-d'œuvre

L'économie alimentaire représente 39 % de l'emploi total au Sénégal. La plupart de ces emplois sont dans l'agriculture (82 %). Les emplois hors agriculture de l'économie alimentaire (transformation, commercialisation et restauration hors domicile) représentent 18 %. La transformation alimentaire entre pour 3 % de l'emploi dans le secteur secondaire, tandis que la commercialisation et la restauration hors domicile comptent pour 15 % dans de l'emploi du secteur tertiaire (Allen, T. et P. Heinrigs, 2018). En effet, sur toute la chaîne alimentaire, il existe des niches d'emplois permanents et saisonniers qui sont surtout occupés par les jeunes et les femmes (main d'œuvre extérieure). En plus de la main-d'œuvre familiale, des saisonniers viennent de l'intérieur du pays pour travailler surtout dans les Niayes. Globalement, seule 1 acteur sur 4 semble rencontrer des difficultés à trouver une main d'œuvre extérieure. Parmi eux, la raréfaction de la main-d'œuvre s'est faite plus sentir dans une moindre mesure au niveau des pêcheurs, producteurs, transporteurs et transformateurs avec respectivement 31,7%, 21,2%, 16,3% et 15,5%.

Aussi, les résultats sur le graphique montrent que les principales causes de rareté de la main d'œuvre, soulignées par les acteurs des systèmes alimentaires, sont surtout liées aux mesures de restrictions de mobilité, les ouvriers ne pouvaient pas venir travailler, et le fait qu'ils avaient peur d'aller au travail.

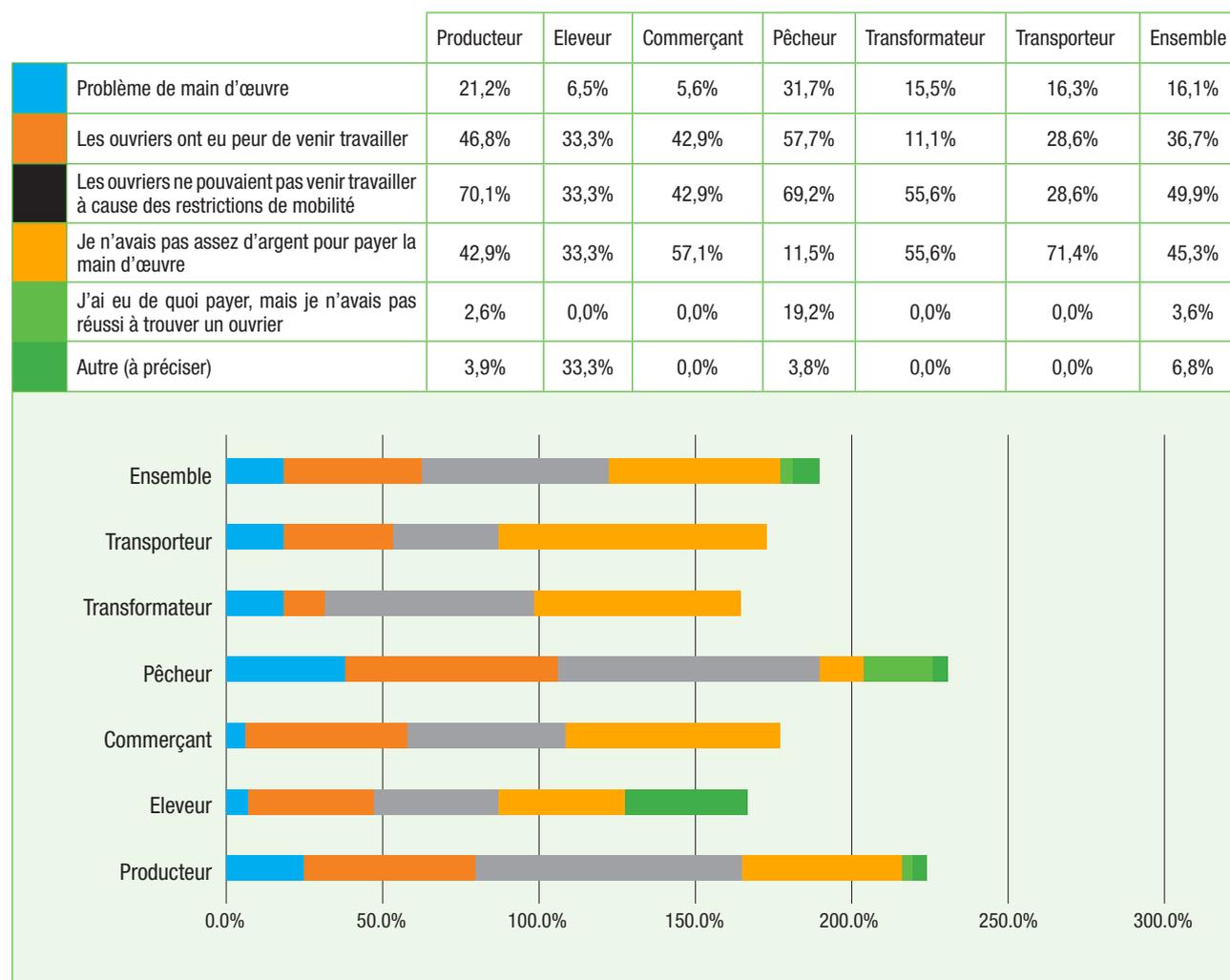
Avec les mesures d'interdiction et de restriction de la mobilité des personnes du fait de la pandémie, certains ouvriers ont eu du mal à se déplacer vers les zones de production des Niayes (mesures restrictives, pour éviter les risques de contamination, etc.). Cependant, il ne faudrait pas occulter l'effet des contraintes financières notamment chez les producteurs (42,9%), commerçants (57,1%), transformateurs (55,6%) et transporteurs (71,4%) qui éprouvaient des difficultés à payer les services d'un ouvrier. Cela constitue un manque à gagner pour eux et leur famille, étant donné que ce travail est une source d'emplois et de revenus.

Certains acteurs ont donc subi des problèmes avec la main d'œuvre mais pour des raisons différentes. Les pêcheurs (19,2%) et les producteurs (2,6%) ont plus été confrontés à l'absence des ouvriers malgré le fait qu'ils avaient de quoi payer. En effet, du fait de la nature de leurs activités, ces acteurs semblent être plus dépendant de la main-d'œuvre extérieure. Donc l'effet sur l'accès à la main d'œuvre chez une partie des acteurs est double : un effet sur la disponibilité pour certains acteurs, mais d'autres ont tellement été impacté négativement par les mesures qu'ils n'avaient plus de quoi payer.

En fin de compte, même si les mesures restrictives liées à l'interdiction du transport et à la fermeture des frontières ont limité le déplacement d'ouvriers qui viennent des villages du pays et de la sous-région pour travailler en tant que « Sourga<sup>11</sup> » ou temporaires dans les bateaux de pêche, ils ont gardé leurs bassins d'emplois qui semble être faiblement impactés.

<sup>11</sup> Saisonnier ou actif dépendant. Il travaille pour le compte de son ndiatigué – un certain nombre de jours dans la semaine – et reçoit, en contrepartie, un lopin de terre et des semences.

**Figure 3 : Répartition des acteurs affirmant des difficultés d'accès à la main-d'œuvre**



## 2.2. L'accentuation des difficultés d'accès aux intrants et matières premières

La pandémie n'a pas uniquement créé un choc dans les chaînes d'approvisionnement en produits finis, mais elle a également beaucoup pesé sur l'accès aux matières premières à cause des mesures restrictives.

L'intensification de l'élevage et de l'agriculture s'impose comme la réponse adoptée par le Sénégal pour augmenter les revenus en milieu rural et lutter contre la pauvreté. Cette intensification passe par une forte demande en intrants. Seulement, il faut signaler que si les semences sont souvent d'un coût prohibitif, les engrais sont aussi d'accès difficile. À ces difficultés viennent s'ajouter les restrictions liées à la Covid-19.

Afin de minimiser ces effets, l'État du Sénégal à travers la Direction de l'Entreprenariat Rapide a signé, le 25 juin 2020, une convention de 12,5 milliards avec le Crédit Mutuel du Sénégal (CMS) et le PAMECAS pour financer et structurer des chaînes de valeur agricole à travers l'accès à des intrants et des équipements agricoles (IPAR M. N., 2020).

Malgré cette tentative de soutien, l'enquête révèle que pour la plupart des acteurs des systèmes alimentaires de la zone des Niayes, les difficultés d'accès aux intrants ou aux matières premières se sont accentuées avec les contraintes liées aux mesures restrictives. Cette contrainte est

davantage remarquée chez les commerçants (85,2%), les acteurs de la transformation (84,5%) et les agriculteurs (70,7%).

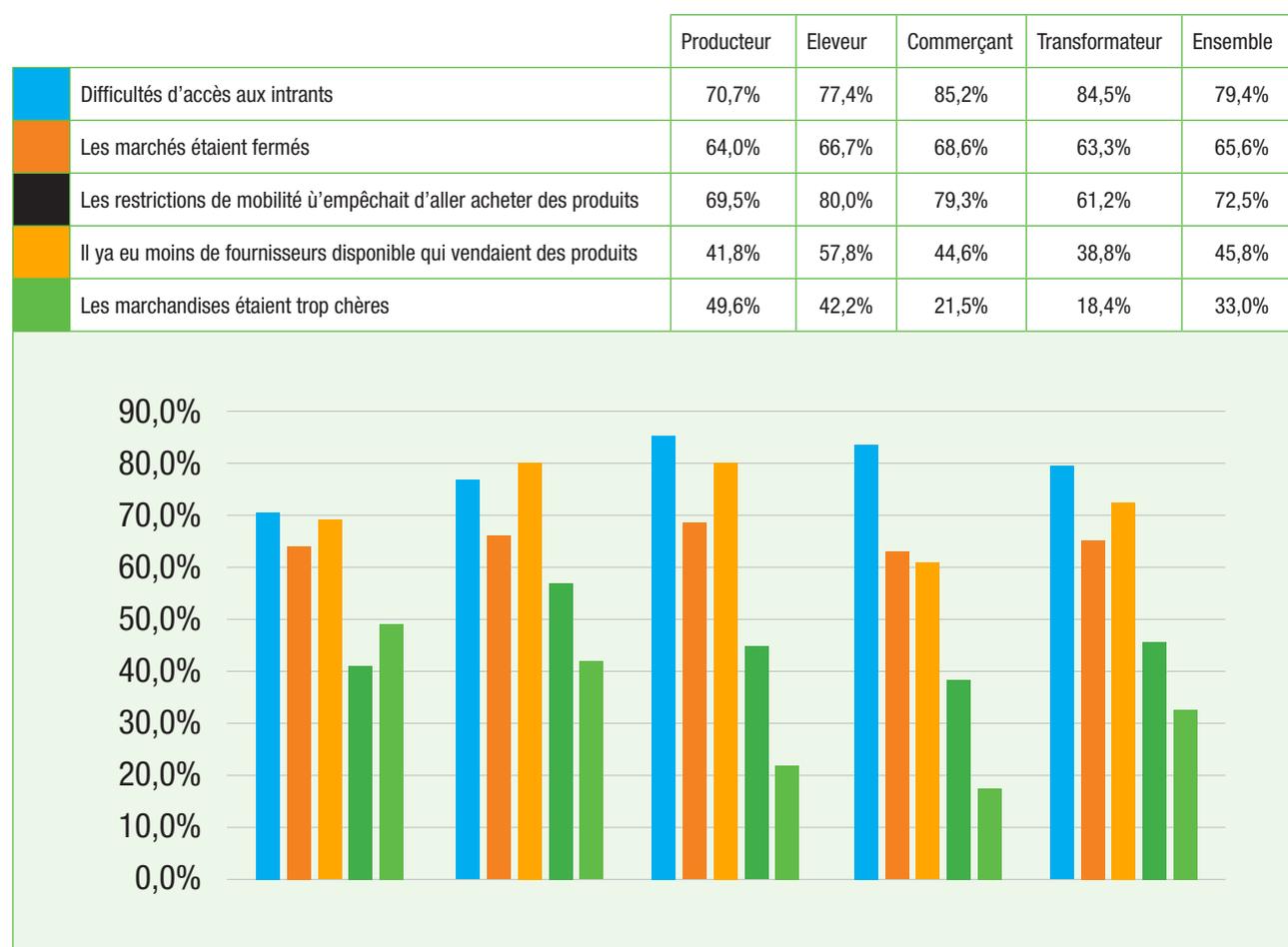
Les restrictions qui ont eu des répercussions sur l'ensemble des systèmes alimentaires ont perturbé l'approvisionnement alimentaire dans les Niayes et affecté la capacité des entreprises à se procurer des matières premières. Aussi, la fermeture des marchés a fait que ces derniers sont devenus moins approvisionnés car la matière première s'est raréfiée. À cela s'ajoute la dépendance structurelle des acteurs aux intrants de production importés (semences, pesticides, céréales pour aliment volaille), ce qui limite l'autonomie des producteurs, renforce leur vulnérabilité exacerbée par l'impact des facteurs externes (taxe, disponibilité, fret maritime, prix, etc.).

Pour ce qui est de l'élevage, les mesures prises par l'État ont effectivement créé des contraintes majeures pour les acteurs. Selon les résultats de l'enquête, 77,4% des éleveurs enquêtés estiment que les restrictions ont globalement affecté le renouvellement des intrants. En effet, l'interdiction des rassemblements de personnes lors des mariages, des baptêmes et des événements religieux a conduit à la réduction de la demande de produits carnés (volaille et en viande rouge) qui sont habituellement très consommés lors de ces cérémonies. Il s'est ensuivi des répercussions (indisponibilité et hausse des prix intrants) en amont de la chaîne de valeur de la volaille en commençant par les poussins d'un jour et l'aliment de volaille, deux intrants de base dans le dispositif de production avicole. Même quand ces produits étaient disponibles auprès des grossistes, les restrictions sur les déplacements étaient une entrave au renouvellement des stocks. Il a fallu que les vétérinaires obtiennent l'autorisation spéciale de circuler en tant que membre du dispositif de la santé publique pour que cette situation commence à se décanter (Fadiga, Novembre 2020).

Globalement, la priorité accordée à l'endiguement du Covid-19 au niveau de l'appareil étatique a entraîné des lenteurs dans les négociations entre l'état et les acteurs de l'agriculture et de l'élevage pour l'acquisition d'intrants. Cette situation combinée aux mesures restrictives fait que plus de 70% des acteurs ont été impactés.

Les matières premières bien que disponibles n'étaient pas physiquement accessibles aux acteurs du commerce et de la transformation ce qui a occasionné une réduction dans leurs activités respectives.

**Figure 4 : Répartition des acteurs affirmant des difficultés d'accès aux intrants et leurs causes**



### 2.3. Les difficultés liées à la commercialisation

Les mesures de riposte à la pandémie de Covid-19 (instauration d'un couvre-feu, fermeture des écoles, des marchés et autres lieux de commerce, interdiction du transport interurbain, etc.) ont mis à rude épreuve bon nombre d'acteurs des systèmes alimentaires. Le secteur du commerce n'est pas en reste.

Les enquêtes menées dans le cadre de cette étude ont permis de sortir que les acteurs de la commercialisation sont les plus impactés par les mesures restrictives liées au Covid-19 dans la zone des Niayes. Pour ces acteurs, plus 60% des personnes dans les différents secteurs d'activités (agriculture, élevage, pêche, commerce, transport et transformation) se sont confrontés aux difficultés de commercialisation lors de la période de COVID. Pour la pêche, c'est la totalité des acteurs qui a été affectée.

Les causes sont nombreuses et diverses. On peut citer, entre autres, la fermeture des lieux de vente, la restriction de la mobilité et la baisse notable des acheteurs, mais aussi la baisse des prix surtout du côté des acteurs de la production agricole.

La commercialisation est caractérisée par une diversité d'acteurs majoritairement actifs dans l'informel. Au Sénégal, le secteur informel représente 90% de l'emploi total et 41,6% du PIB. Les acteurs du système informel jouent un rôle essentiel dans la chaîne d'approvisionnement

alimentaire et sont susceptibles de se retrouver en situation de détresse économique due à des problèmes logistiques pendant les périodes de confinement (Banque, Mondiale, 2020) .

Les demandes en produits alimentaires commercialisés ont chuté. Les fermetures d'écoles annulent les programmes de repas scolaires et les vastes achats de denrées alimentaires dans le cadre des marchés publics alimentaires. Dans les villes, les habitants consomment aussi des repas en dehors des ménages. Cependant, la fermeture des restaurants, des cantines, des points de vente de nourriture, des hôtels, des cafés et des lieux de divertissement a tari un énorme marché alimentaire. L'interdiction des regroupements et des rencontres publiques comme les événements religieux (gamou, ziara) et les cérémonies familiales (baptême, mariage) ont aussi fortement contribué à réduire la demande alimentaire. Cette baisse de la demande a fait chuter les prix. Ceci est confirmé par les résultats de notre étude, car 56,2% de producteurs interrogés estiment que les prix étaient bas.

La fermeture des marchés dans les zones urbaines, notamment à Dakar, a contraint nombre d'unités économiques à fermer. Les marchés urbains constituent les principaux débouchés pour les producteurs de légumes, de fruits, d'œufs et de poulets de chair de la zone des Niayes. Leur fermeture réduit également les transactions entre producteurs, commerçants, grossistes, détaillants et consommateurs.

Les Marchés hebdomadaires constituent le poumon de l'économie rurale. C'est un lieu de commercialisation de tous les produits notamment d'élevage par conséquent leur fermeture a fragilisé les revenus des acteurs.

Dans la filière avicole, la Covid-19 a également engendré un certain nombre de perturbations, notamment sur la production de poussins mais aussi la transformation, le transport et la commercialisation des produits avicoles (Ly, 2020). En effet, il a été constaté un ralentissement de la vente des poulets et des œufs dû au blocage des bana-banas qui ne pouvaient plus faire la navette entre les fermes avicoles et les marchés (IPAR, 6ème débat sur les effets du covid-19 sur l'aviculture au Sénégal., 2020b).

En ce qui concerne l'approvisionnement en produits laitiers, les petites chaînes d'approvisionnement laitières informelles ont été plus touchées que les grandes qui sont plus formelles, mieux organisées et finalement plus résilientes pour faire face à ce type de crise (Vall, 2021)

Pour le secteur de la pêche, la distanciation sociale exigée dans les voitures a fait que les mareyeurs n'avaient droit qu'à un convoyeur, ce qui a porté un sérieux coup à leurs activités. Aussi, leur système de commercialisation qui consistait à placer leurs produits chez des commerçants de poissons et que ces derniers leur rendaient leur dû après-vente est mis à mal par la Covid-19. Avec la rareté des clients, les commerçants ne parviennent plus à rembourser leur dette vis-à-vis des mareyeurs (IPAR, 2020). La commercialisation des produits de la pêche a aussi subi des problèmes liés aux heures du couvre-feu (18H, 20H...), heure de débarquement et de vente des produits halieutiques surtout à Dakar

Pour réduire les effets de la covid-19 sur la commercialisation, les exploitants de la zone des Niayes avaient suggéré au Gouvernement d'acheter leurs productions pour l'approvisionnement de l'aide alimentaire dans le cadre du Programme de résilience économique et sociale. En effet, si cette recommandation des acteurs était suivie par le gouvernement, cette action pourrait

servir de levier pour limiter les pertes post-récoltes, favoriser la vente à un prix rémunérateur et garantir des revenus aux producteurs en définitif les systèmes alimentaires des Niayes.

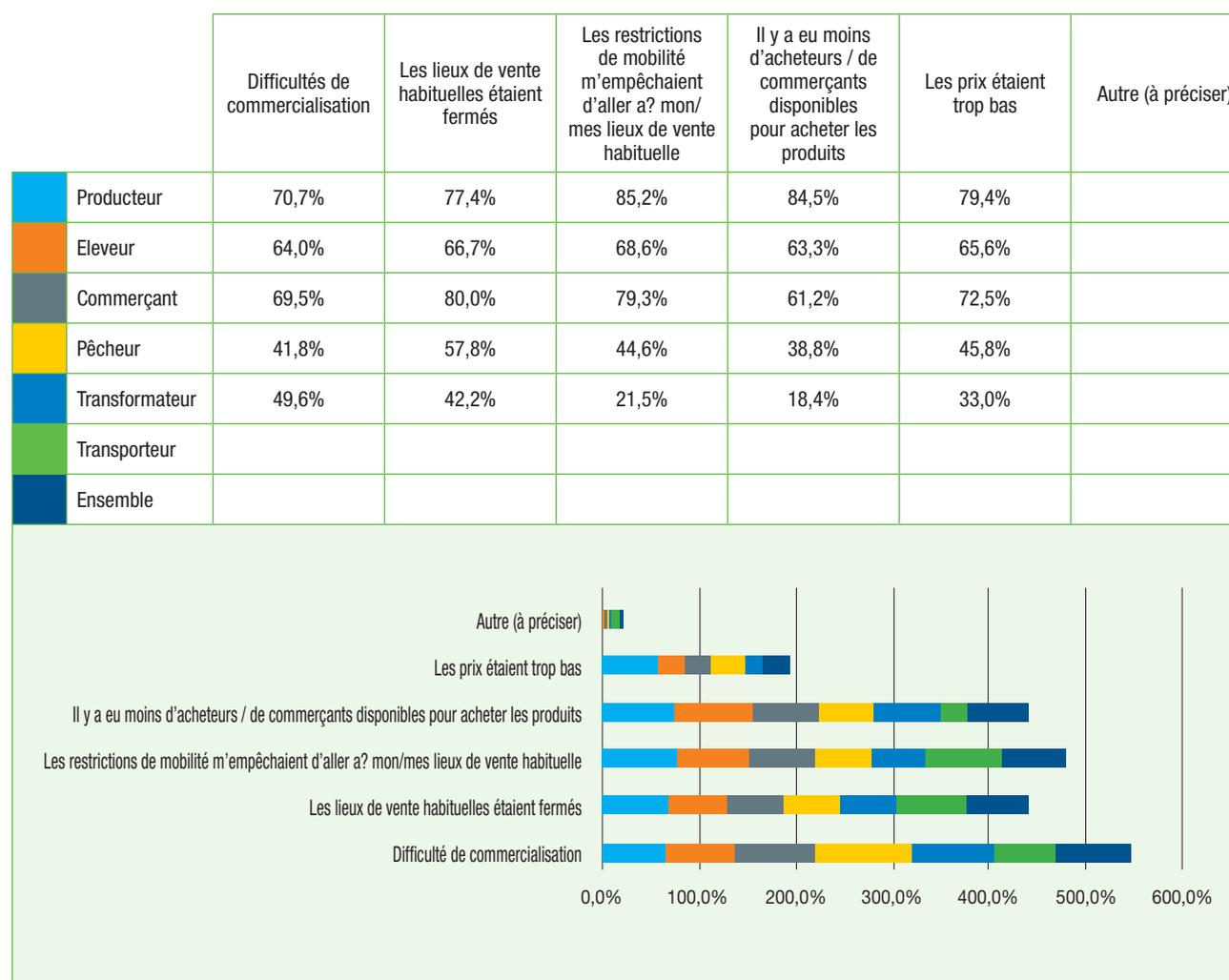
En outre, la mauvaise qualité des entrepôts de stockage et de conservation des produits agricoles accentue le problème de la commercialisation et de perte post-récolte ce qui va fortement baisser les profits.

En l'absence de lieux d'échanges, l'offre se réduit. Ce qui entraîne une augmentation des prix. Les moyens de subsistance et les revenus en pâtit et la sécurité alimentaire est sérieusement menacée. Les restrictions des déplacements interurbains peuvent être favorables aux intermédiaires qui présentent l'avantage d'être toujours présent sur le marché ; de ce fait, il maîtrise mieux les paramètres de l'offre et de la demande qu'un producteur qui ne vient sur le marché que pour écouler sa production (Wade C. T., 2010).

Un autre cas de figure montre l'ampleur des effets de la COVID-19 sur les activités des acteurs. La fédération des producteurs maraîchers de la zone des Niayes a perdu un partenariat avec la société indienne Sénagindia, avec laquelle elle avait un contrat de production de pommes de terre pour un volume de 1200 tonnes à livrer (Africanews, 2020, Juillet 12). En effet avec les restrictions de mouvement, les producteurs n'ont pas eu la possibilité de rallier le centre de conditionnement de Sangalkam pour le triage, le calibrage et l'ensachage des produits.

Cette difficulté ressentie dans la commercialisation est aussi perceptible au niveau des contrats. En effet l'enquête a révélé que la majorité des acteurs (93%) n'ont pas bénéficié de contrat durant la période d'endiguement de la pandémie. Par ailleurs, les transporteurs (7%) restent les acteurs qui ont le plus bénéficié de contrat, ce qui peut s'expliquer, en partie, par le programme d'aide alimentaire de l'Etat. Ce dernier dans son exécution a signé des contrats d'acheminement et de transport de denrées alimentaires avec les transporteurs locaux. En outre, l'Etat dans sa stratégie d'exempter la circulation de produits alimentaires a donné l'occasion aux transporteurs, mais aussi aux commerçants surtout les grossistes, de vendre durant la période de Covid-19. Ceci pourrait justifier la proportion de 6,3% de commerçants qui ont déclaré avoir signé des contrats soit avec les collecteurs soit entre commerçants. Ces opportunités de contrats consentis entre ces acteurs et l'Etat sont la résultante d'un contexte bien précis, le COVID-19 avec le plan d'aide alimentaire de l'Etat.

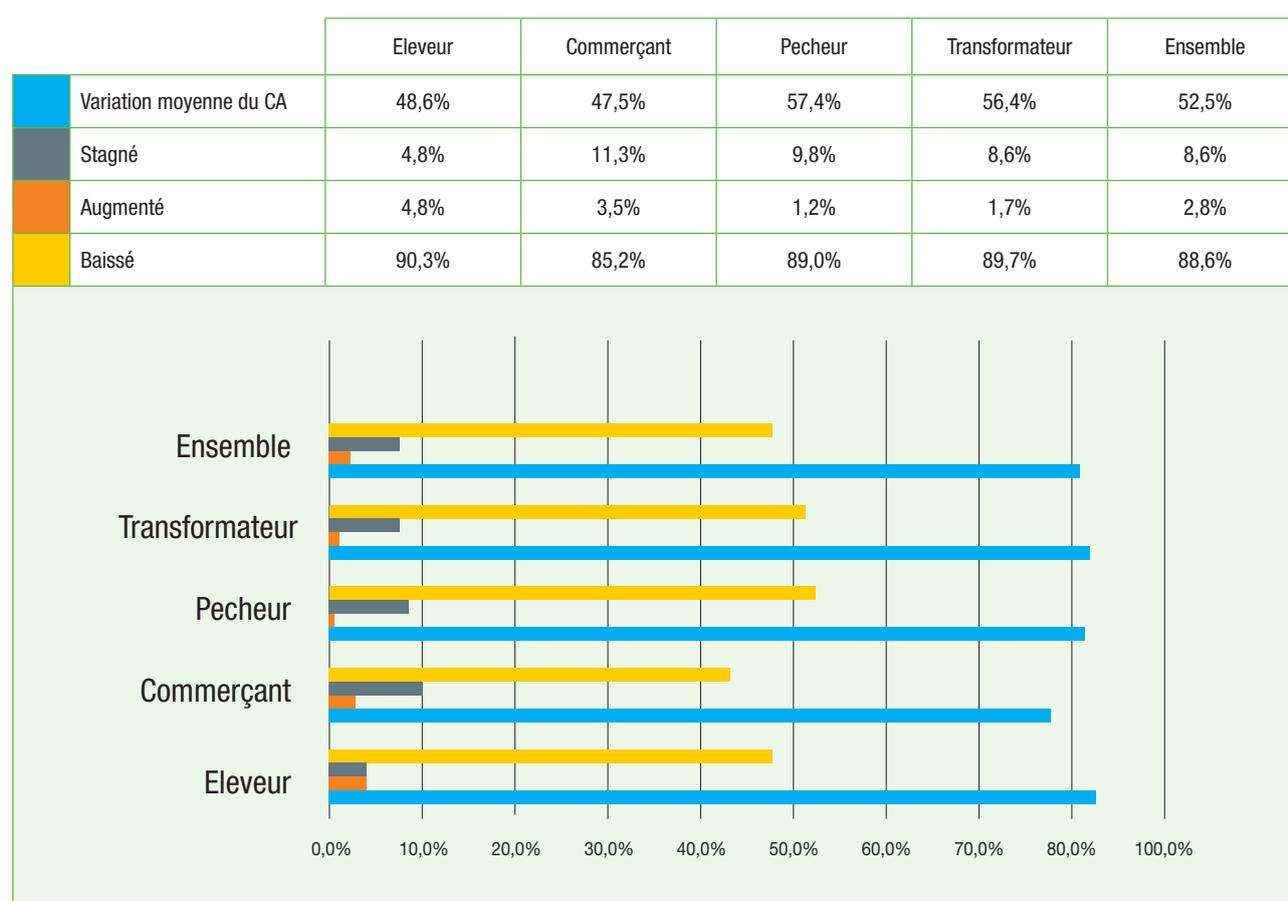
**Figure 5 : Répartition des acteurs affirmant leurs difficultés de commercialisation et les raisons**



## 2.4. Une baisse prononcée du chiffre d'affaires des acteurs

La baisse observée des chiffres d'affaires depuis mars 2020, comparée à la période d'avant pandémie en 2019, varie entre 45 et 60 %, selon les différents acteurs. En effet, les restrictions de mouvements supportées par les acteurs ont freiné le niveau de production animale et réduit l'offre au niveau des commerçants et consommateurs. À cela s'ajoutent la fermeture des restaurants, gargote et l'interdiction des rassemblements sociaux et religieux. Ces activités informelles et évènements religieux ont une fonction économique assez importante qui se manifeste par une forte consommation en produits avicoles et de pêche. Ainsi, les pertes de revenus notées chez les différents acteurs ont eu des effets négatifs en amont de la chaîne alimentaire, en entraînant des ruptures dans les commandes et des difficultés dans l'approvisionnement des intrants. Elles vont aussi très certainement impacter sur la reprise des activités pour la prochaine campagne. Par ailleurs, un petit nombre d'entre eux estime qu'il n'y a pas eu de différence significative dans leurs chiffres d'affaires entre les deux périodes. Cela pourrait s'expliquer par la diversification de leurs activités qui pourrait compenser les pertes de revenus entre secteur d'activité

**Figure 6 : Répartition des acteurs affirmant le taux de variation de leur chiffre d'affaires**



## 2.5. La persistance des difficultés d'accès au crédit et de remboursement

Le financement des acteurs des systèmes alimentaires demeure un défi majeur pour la plupart des pays en développement. Au Sénégal, le taux d'inclusion financière en milieu rural est estimé à 13% (Banque Mondiale et du Ministère de l'Économie, 2016<sup>12</sup>). Les acteurs de la chaîne alimentaire font face à un rationnement important dans le marché du crédit formel. Cette situation s'est aggravée avec l'arrivée de l'épidémie de la Covid-19 qui a conduit à plusieurs déséquilibres supplémentaires dans le secteur du financement alimentaire.

Les encours de crédit qui étaient déjà faibles avant la pandémie (25,2%) ont baissé de 2,2% avec les mesures d'endiguement. Cette situation est plus remarquée chez les transformateurs (-8,6%) et chez les transporteurs (-4,7%) même s'il faut noter un accès plus important au crédit chez les pêcheurs avec une hausse de 3,7%.

Par ailleurs, les résultats de l'enquête montrent que les encours de crédits chez les pêcheurs, les éleveurs et les producteurs sont quasiment restés stable, contrairement aux autres acteurs des systèmes alimentaires notamment chez les transformateurs (-8,6%). En effet, contrairement aux producteurs, aux pêcheurs et aux éleveurs qui bénéficient de la possibilité d'accéder aux crédits à la fois auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS) et des institutions de microfinance/mutuelles. Les autres acteurs, pour la plupart, n'ont recours qu'au niveau des institutions de microfinance ou mutuelles. Ces dernières ayant ressenti, les effets de la pandémie avec la baisse des activités économiques conjugués aux difficultés de non-remboursement des prêts, ont dû arrêter leurs activités, limiter les octrois de crédits ou tout

12 <https://documents1.worldbank.org/curated/en/679621468583298744/pdf/SENEGAL-Enhancing-Financial-Capability-and-Inclusion-Final-20160615.pdf>

simplement renforcer les conditions d'emprunt. À cela s'ajoute le manque de solvabilité chez les acteurs de la transformation considérée comme activité à risques et dont la rentabilité reste encore limitée. Tout ceci a davantage limité l'intérêt des microfinances et mutuelles à octroyer des crédits à ces acteurs.

Parallèlement, il faut noter que le secteur de prêt informel a joué un rôle important dans l'octroi des créances aux acteurs durant la période d'endiguement de la pandémie. L'enquête a révélé que les associations/tontines (+3,2%), commerçants (+13,5%) et personnes privées (+9,7%) ont été les premiers créanciers des acteurs des systèmes alimentaires. Durant cette même période, les banques ou organisations de crédit spécialisées ont réduit l'octroi au crédit de -20,2%.

Ces crédits ont servi, pour l'essentiel des acteurs, à l'achat des intrants agricoles (57,8%) et/ou de la nourriture pour (42,5%), contrairement aux commerçants qui estiment dans leur grande majorité (80%) avoir utilisé ce crédit pour l'achat de marchandise.

Cette forte baisse des activités de crédit et des retraits massifs de l'épargne a entraîné des tensions de trésorerie sans précédent allant jusqu'à la mise en arrêt temporaire, voire la fermeture de guichets pour certains Système Financier Décentralisé (FIMF, AVRIL 2020). En effet, des pertes sur prêts, principalement liées aux mesures prises par les autorités pour endiguer la propagation de la pandémie, sont attendues dans les secteurs d'activité comme le petit commerce, la transformation, l'Agriculture et le transport (FIMF, AVRIL 2020). Ces prévisions du Fonds d'Impulsion de la Microfinances semblent être confirmées par notre enquête. En effet, la grande majorité des acteurs des systèmes alimentaires (75,1%) a éprouvé des difficultés à rembourser ces crédits et cette insolvabilité serait imputable aux mesures prises pour endiguer la Covid-19.

Ces crédits, même lorsqu'ils sont contractés par le biais d'organismes épars, publics ou privés se sont révélés difficilement remboursables car n'étant généralement pas investis dans des activités génératrices de revenus, mais servant de dépense quotidienne. Au-delà de cet aspect, la mauvaise gestion des risques liés aux crédits, l'octroi de crédit inadapté par rapport à l'activité et les taux d'intérêt élevés, constituent des éléments additionnels aux effets de la Covid-19 qui ont limité les possibilités des acteurs à rembourser leur crédit. Par ailleurs, les difficultés rencontrées dans la commercialisation des produits agricoles, d'élevage et de pêche ont été les causes majeures de la perte de chiffre d'affaires et de revenus. Ce qui aura un effet direct sur la solvabilité des acteurs. Dans ce cas de figure, l'accès aux contrats peut être une solution pour parer à cette difficulté.

**Figure 7 : Répartition des acteurs affirmant avoir eu accès aux crédits**



### Des ménages urbains et ruraux affectés, malgré le soutien de l'État

La pandémie de la Covid-19 montre à quel point nos mécanismes d'anticipation et de régulation des grandes crises sont fragiles et défectueux. Les conséquences sur la sécurité alimentaire sont inévitables.

En effet, les mesures de restrictions ont eu un impact sur l'approvisionnement des ménages en produits alimentaires. En effet, 49,3% des ménages ruraux des Niayes affirment avoir eu des difficultés pour s'approvisionner surtout, en le riz et en sucre. Pour la majorité de ces ménages, ces difficultés étaient liées à un manque de transport (42,9%) ; à la fermeture des lieux de commerce (43,8%) ; au confinement de la zone (49,3%) et à l'augmentation des prix (40,2%). Contrairement aux ménages ruraux des Niayes, les ménages urbains de Dakar semblent avoir été plus impactés car 84,8% d'entre eux estiment qu'ils ont eu plus de mal à s'approvisionner pour certaines denrées alimentaires. Pour ces ménages, les difficultés étaient plus liées à : la rupture de stock auprès des commerçants (41,1%), la fermeture des lieux de commerce (57,7%) et à l'augmentation des prix de certaines denrées alimentaires (53,3%). En effet, ces ménages urbains qui sont déjà fortement dépendants des marchés, ont vu leur revenu baisser surtout au début de la mise en place des mesures de restrictions (23 mars au 30 juin). Durant cette période, 84% des ménages ont ressenti une diminution de leur revenu par rapport à avant

la pandémie et la situation s'était légèrement améliorée entre les deux derniers trimestres de l'année 2020.

Par ailleurs, L'État du Sénégal, conscient des conséquences des mesures restrictives mises en place sur les conditions de vie des ménages, a mis en place un Fonds de riposte et de solidarité doté de 1000 milliards de FCFA et dont les 69 milliards sont consacrés à l'achat de vivres au bénéfice d'un million de ménages éligibles. À cela s'ajoute la gratuité de l'électricité pendant deux mois, dont seulement 21,5% des ménages urbains enquêtés estiment en avoir bénéficié contre 30,2% des ménages ruraux. Parallèlement, une enquête de l'IPAR sur les effets de la Covid-19 sur les ménages agricoles et ruraux au Sénégal montre que sept semaines après l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, seulement 13,8% des ménages habitants les Niayes avaient déclaré avoir reçu de l'aide alimentaire de la part de l'État (IPAR M. N., 2020)

Notre enquête sur le nombre de ménages touchés par l'aide de l'Etat présente des résultats sensiblement différents. En effet, 73,9% des ménages enquêtés urbains de Dakar affirment avoir bénéficié d'un soutien depuis l'avènement de la pandémie. Parmi eux, 96,1% confirment avoir reçu le soutien de l'État avec un kit alimentaire contre 72,3% chez les ménages ruraux des Niayes. Cet écart de réception du soutien de l'État semble s'expliquer par les retards notés dans la mise en place du dispositif d'identification des bénéficiaires et dans la mise en place des comités de suivi des distributions.

Malgré ce support de l'État du Sénégal, les ménages ruraux ont continué à ressentir des difficultés avec une dégradation continue de la quantité et de la qualité des repas, même si la majorité d'entre eux n'ont pas eu à modifier leurs modes de consommation alimentaire en termes de nombre de repas (3 repas/jour). Cette même tendance est aussi notée au niveau des ménages urbains de Dakar, car trois ménages sur quatre, estiment que leurs régimes alimentaires ont connu des changements par rapport à l'avant pandémie. La vulnérabilité des ménages pourrait s'expliquer par le fait que la période a coïncidé avec une perturbation des circuits d'enlèvement, de transport, de distribution et de commercialisation de ces produits par les mesures de restrictions prises par le Gouvernement. Ces difficultés notées par les ménages, ont renforcé la baisse de la demande et entraîné une baisse du chiffre d'affaires chez les commerçants.

Les résultats révèlent que le choc de la pandémie, à travers les mesures de restrictions additionnées à la mauvaise campagne de commercialisation, à la hausse des prix et à la baisse des chiffres d'affaires des acteurs, a eu comme conséquence immédiate, notamment la dégradation de la consommation alimentaire des ménages.

### **3. Opportunités et stratégies d'adaptation développées par les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes dans le contexte de la Covid-19 au Sénégal**

#### **3.1. Les opportunités**

Il semble évident que la crise de la COVID 19 a eu et continue d'avoir des impacts fort négatifs sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Mais, cette crise aura aussi profité à un certain nombre d'acteurs.

En moyenne, 6% des acteurs des systèmes alimentaires ont pu avoir avec la Covid-19 des opportunités. Les acteurs de l'agriculture ont le plus bénéficié d'opportunités avec 12%. Ces opportunités seraient des possibilités d'avoir du crédit et des contrats pour les acteurs du secteur primaire et l'accès à de nouveaux marchés pour les acteurs du commerce et de la pêche. Par exemple, durant la période de la pandémie, les vendeurs de kits sanitaires (eau de javel, gel, masque, savon) ont augmenté en nombre chez les commerçants.

À l'exception des acteurs du transport, dans tous les autres secteurs, les opportunités n'ont pas permis d'endiguer les effets néfastes de la Covid-19. Les contrats signés entre commerçants grossistes ou bana-banas et transporteurs d'aliments pour alimenter certains détaillants peuvent expliquer la résilience de certains transporteurs vis-à-vis des mesures restrictives. Mais, même si ces opportunités existent, elles ne touchent que très peu d'acteurs. L'ampleur du choc de la Covid-19, avec ses effets combinés dans tous les systèmes alimentaires, est très difficilement compensable. Aujourd'hui encore, l'économie souffre du choc lié à la crise sanitaire.

En outre, beaucoup d'acteurs des systèmes alimentaires ont aussi bénéficié de soutiens, c'est le cas pour 46,6% d'entre eux. Pour ces acteurs, ces soutiens viennent majoritairement de l'état (4,9%) et des donateurs privés (5,5%), mais aussi de commerçants, d'associations de tontine, etc, dans une moindre mesure. Les conséquences néfastes de la Covid-19 sur les systèmes alimentaires ont incité certains bienfaiteurs à soutenir les acteurs les plus touchés. L'Etat avec son plan d'aide alimentaire ne vient qu'en deuxième position après les donateurs privés. Ces derniers constitués d'hommes politiques et des hommes d'affaire ont beaucoup soutenu les économies en période de Covi-19.

L'organisation par la formalisation des acteurs permet de mieux consolider les efforts de soutien à l'endroit des acteurs des systèmes alimentaires. Toutefois, il se pose toujours le problème de l'ampleur des effets.

#### **3.2. Stratégies d'adaptation**

Les acteurs des systèmes alimentaires ont été fortement impactés par les effets des mesures restrictives liés au Covid-19. Toutefois, des stratégies d'adaptation ont été développées par ces acteurs pour adoucir ces effets. Pour les acteurs de l'agriculture, ils ont surtout procédé à la réduction de leurs surfaces cultivées. En effet, avec un accès aux intrants limité, une raréfaction de la main d'œuvre etc., la réduction des superficies avec la production de spéculations à forte valeur ajoutée et moins périssable est une stratégie évidente à adopter pour faire tourner l'activité de production.

Par ailleurs, les acteurs du commerce et de l'élevage, ont procédé à la diversification d'activités ou de produits vendus pour s'adapter aux mesures restrictives. Là aussi il s'agit d'une stratégie

très avisée pour réduire les risques de perte. La diversification de produits vendus permet de s'adapter en fonction de la demande du marché.

Cependant, la plupart des acteurs (65,7%) sont restés inertes et 21,8% ont décidé de suspendre leurs activités. En effet, pour le secteur de la transformation, 34,3% des acteurs ont décidé de stopper leurs activités tout en réduisant la main d'œuvre. Dans ce secteur, le déficit de fonds de roulement pour l'achat de matières premières et les difficultés à payer la main d'œuvre pour mener à bien l'activité de transformation ont conduit à l'arrêt de beaucoup d'activités.

Pour ce qui est des ménages surtout en zone urbaine, plusieurs stratégies ont été adoptées pour parer aux difficultés liées à leur consommation alimentaire. Pour la plupart, les actions développées sont liées à l'achat des produits moins chers (54,2%) ou au renouvellement du stock alimentaire (33,8%). Ces stratégies adoptées ont semblé trouver leur efficacité pour 84,4% des ménages urbains de Dakar mais ont aussi leur lot de conséquences avec la diminution de la qualité du régime alimentaire des ménages.

En définitive, les mesures imposées par le contexte de la pandémie ont mis à terre l'économie de tous les acteurs des systèmes alimentaires. Face à cela, des stratégies ont été développées, mais l'ampleur du choc a été si brusque et percutante que la plupart des stratégies se sont révélées inefficaces au point que, pour certains acteurs, la solution était de suspendre leurs activités. La conséquence qui en découle est la perte d'emplois pour certains travailleurs, mais aussi une baisse des revenus.

## 4. Recommandations

***Le manque de fonds et d'accès au financement entrave la préparation de la production et limite la capacité des acteurs à être résilients*** : il a été difficile pour les acteurs d'accéder aux crédits avant la pandémie, et ces contraintes se sont accentuées pendant la Covid-19. Les problèmes de trésorerie et d'accès aux fonds nécessitent une action urgente pour y remédier, car cela limite la capacité des acteurs à avoir de la main-d'œuvre et à renforcer leurs activités pendant les périodes de crise comme c'est le cas avec la pandémie. Pour cela, nous recommandons de :

- Conduire une étude sur toutes les institutions financières capables de financer des activités dans la filière alimentaire dans les Niayes :
- Information : Organiser des plateformes commerciales et inviter les banques et autres institutions financières afin qu'elles puissent mieux comprendre le secteur, et pour qu'elles puissent présenter davantage leurs services, leurs possibilités de soutien et leurs conditions.
- Sensibiliser les acteurs des systèmes alimentaires sur la nécessité d'avoir une assurance risque.

***La réduction des revenus des acteurs des systèmes alimentaires menace les moyens de subsistance et réduit la résilience aux crises futures*** : en raison de la mobilité restreinte et de la baisse générale de l'activité économique, la contribution du revenu des acteurs a également diminué. Les ménages connaissent une réduction de leurs moyens de subsistance et sont forcés à transformer leurs prêts en passif (achat de nourriture). Ceci les rend plus vulnérables aux crises et limite leur possibilité de diversifier leurs moyens de subsistance. Pour cela, il faut :

- Élargir la période de l'assistance alimentaire pour mieux aider les ménages à couvrir leurs besoins de base et investir
- Accompagner les acteurs dans la diversification de la production et des activités de moyens d'existence ;

***Une accessibilité réduite aux intrants entraînera une baisse du rendement commercialisable au cours des prochaines saisons*** : la disponibilité des intrants a été réduite pour les producteurs. Cela peut affecter les récoltes en entraînant une réduction de la quantité et de la qualité des produits alimentaires au cours de la prochaine campagne.

- Pendant les périodes de crise, renforcer la sensibilisation et rassurer les importateurs pour qu'ils continuent à importer les intrants. Ceci aiderait les producteurs à accéder aux intrants et à la technologie de production
- Relier les importateurs aux producteurs.

La commercialisation de la production horticole nécessite une synergie de l'ensemble des acteurs impliqués :

- Une planification concertée depuis la production jusqu'à la consommation demeure nécessaire pour faciliter l'écoulement des productions et maintenir un prix rémunérateur chez le producteur.

- Cette action devrait être soutenue par la mise en place d'un fond de commercialisation : ce fond aura pour rôle de limiter les méventes d'ampleur comme celles que les producteurs ont vécu durant cette période de pandémie. En complément de ces fonds, l'état dans son programme de distribution alimentaire pourrait intégrer dans son kit les spéculations invendues des acteurs.
- Toujours pour soutenir la commercialisation, l'État et ses partenaires devraient investir dans la chaîne logistique (conservation des produits alimentaires) pour garantir un produit de qualité.



## Conclusion

La présente étude montre que les mesures de lutte contre la propagation de la Covid-19 ont eu des effets négatifs sur le bien-être des acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes au Sénégal.

En effet, le cœur des systèmes alimentaires dans les Niayes a été confronté à des difficultés d'accès aux crédits, à la mévente des produits alimentaires au moment où la production horticole était à son pic, mettant ainsi à mal l'emploi et réduisant significativement le chiffre d'affaires des acteurs. Ces éléments conjugués ont renforcé la précarité de la situation alimentaire des ménages. Donc, faisant déjà face à des contraintes structurelles, les acteurs ont été fortement secoués par les conséquences de la Covid-19 qui ont davantage perturbé leur résilience socio-économique.

Toutefois, les acteurs des systèmes alimentaires dans les Niayes ont développé des stratégies d'adaptation pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire doublée d'une crise économique qui les affectent directement. Ces stratégies sont plus marquées par la réduction des surfaces cultivées, la réduction de la main-d'œuvre afin de limiter les coûts de production ou par la diversification des activités.

Cette étude a permis de prodiguer des recommandations pour, d'une part, trouver des solutions, sur le long terme, aux contraintes structurelles des acteurs, et d'autre part, prendre en charge, sur le court terme, les difficultés nées des mesures de lutte contre la Covid-19. Perspectives

En termes de perspectives, cette étude pourrait dans un premier temps servir pour animer le dialogue entre acteurs afin de renforcer leur niveau de préparation pour les crises futures, et dans un second temps, servir de base pour un plaidoyer auprès de l'État et les partenaires techniques et financiers pour permettre aux acteurs de surmonter les difficultés créées par la Covid-19.

Pour de futures études, l'on pourrait également explorer l'efficacité des stratégies d'adaptation pour mieux guider la prise de décision.

## Perspectives

En termes de perspective, cette étude pourrait dans un premier temps servir de base pour animer le dialogue entre acteurs afin de renforcer leur niveau de préparation pour les crises futures, et dans un second temps, servir de base pour un plaidoyer auprès de l'État et les partenaires techniques et financiers pour permettre aux acteurs de surmonter les difficultés créées par la Covid-19.

Pour de futures études, l'on pourrait également explorer l'efficacité des stratégies d'adaptation pour mieux guider la prise de décision.

## Bibliographie

Africanews. (2020, Juillet 12). l'agriculture impactée par le coronavirus. Récupéré <https://fr.africanews.com/2020/07/12/senegal-l-agriculture-impactee-par-le-coronavirus/>.

Allen, T. et P. Heinrigs. (2018, Avril). AGRICULTURE, ALIMENTATION ET EMPLOI EN AFRIQUE DE L'OUEST. *Notes ouest-africaines*, n°14, Éditions OCDE, Paris, <https://amica.hypotheses.org/files/2018/06/Agriculture-alimentation-et-emploi-en-Afrique-de-l%E2%80%99Ouest.pdf>.

Banque, Mondiale. (2020). « COVID-19 Crisis Lrough a Migration Lens » *Migration and Development Brief 32*. World Bank, Washington, DC.

Camara C, B. R. (2019.). Anticiper l'avenir des territoires agricoles en Afrique de l'Ouest : le cas des Niayes au Sénégal. *Cah. Agric.* 28: , p. 12.

CSAO. (2020). *Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE)*. Récupéré sur <https://oecd-swac.shorthandstories.com/emploi-jeunes-femmes-enquete-niayes-senegal/>

DGPRES. (2014). *Étude du plan de gestion des ressources en eau de la sous UGP Niayes (Rapport de synthèse)*. Dakar, Sénégal : Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 42 p.

Fadiga, M. I. (Novembre 2020). *Les chaînes de valeurs des intrants vétérinaires et zootechniques au Sénégal: Conséquences des mesures de prévention sanitaire de la Covid-19*. Sénégal: Initiative Prospective Agricole et Rurale (IPAR).

Fall ST, Fall AS. . (2001). *Cités horticoles en sursis ? L'agriculture urbaine dans les grandes Niayes au Sénégal*. . Ottawa, Canada: CRDI, 138 p.

FIMF, F. d.-F. (AVRIL 2020). *ENQUÊTE SUR L'IMPACT DU COVID-19 SUR LES SDF*. Sénégal: Ministère de la Microfinance et de l'Economie Sociale et Solidaire.

FS-TIP, U. (Juin 2021). *Note de synthèse: Une approche globale de diagnostic des systèmes alimentaires pour soutenir l'élaboration des politiques en vue d'une alimentation saine et durable pour tous*.

Gret. (2006a). *Etat des lieux de la filière fruits et légumes au Sénégal*. Conseil Info/MPEA, Dakar.

Gret. (2006b). *Etat des Lieux de la Filière Lait et Produits Laitiers au Sénégal*. Conseil Info/MPEA, Dakar.

HLPE. (2017). *Nutrition et systèmes alimentaires. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale*. . <http://www.fao.org/3/I7846FR/i7846fr.pdf>. [Google Scholar]. Rome: FAO.

IAGU. (2007). *ETUDE DE CAS SUR LE FINANCEMENT DES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES URBAINS DE LA ZONE DES NIAYES (SENEGAL)*. Institut Africain de Gestion Urbaine -IAGU.

IPAR. (2015). *Emploie des jeunes et migration en Afrique de l'Ouest* – . Rapport final Sénégal, 108 pages.

IPAR. (2020). *La pêche artisanale face aux défis de la COVID-19*.

IPAR. (2020b, Juin 13). *6ème débat sur les effets du covid-19 sur l'aviculture au Sénégal*. Récupéré sur Récupéré sur IPAR: <https://www.ipar.sn>

IPAR, M. N. ( 2020). *Effets de la Covid-19 sur les ménages agricoles et ruraux du Sénégal*. Sénégal.

IPAR, M. N. (Juillet 2020). *Effets de la COVID-19 sur les ménages agricoles et ruraux du Sénégal*.

IPES-Food. (2020, Avril). Le Covid-19 et la crise dans les systèmes alimentaires : symptômes, causes et solutions potentielles. *IPES Food*. [04/20]. [http://www.ipes-food.org/\\_img/upload/files/COVID19%20COMMUNICATION\\_FR.pdf](http://www.ipes-food.org/_img/upload/files/COVID19%20COMMUNICATION_FR.pdf).

Ly, C. (2020). *Aviculture et Covid-19 au Sénégal Situation et perspectives: Note d'information et d'analyse*. IPAR.

Mariétou, N. (2012). Dynamiques et gestions environnementales de 1970 à 2010 des zones humides au Sénégal : étude de l'occupation du sol par télédétection des Niayes avec Djiddah Thiaroye Kao (à Dakar), Mboro (à Thiès) et Saint-Louis. *Thèse de doctorat, Université de Toulouse 2 Le Mirail, cotutelle internationale Université Gaston Berger de Saint-Louis*, 371 pages.

MSAS, M. d. (2020, Juin 02). *Communiqué de presse, Covid-19*. Récupéré sur <https://www.sante.gouv.sn/Actualites/coronavirus-communique%C3%A9-de-presse-n%C2%B01-du-minist%C3%A8re-de-la-sant%C3%A9-et-de-l'action-sociale>

NGOM, M. C. (2017). Les agro-industries de l'interface métropolitaine Dakar-Thiès-Mbour : enjeux fonciers et développement territorial., . <https://doi.org/10.7202/1042714ar>. *Cahiers de géographie du Québec*, 61(172), 33–53.

OCDE. (2008). *Sénégal pour une meilleur utilisation du potentiel agro-industriel. Rapport d'étude ; 35 pages*.

OMS. (2020, Mars 11). *Discours d'ouverture du Directeur général de l'OMS lors du point de presse sur COVID-19*. Récupéré sur <https://www.who.int/dg/speeches/detail/who-director-general-s-opening-remarks-at-the-media-briefing-on-covid-19---11-march-2020>

PARM. (2016). *Evaluation des risques agricoles du sous-secteurs de l'élevage et de la pêche. Rapport Final, 160pages*.

RAF, L. d. (2020). *Laboratoire d'apprentissage RAF, 2020. Schéma pour séance d'information d'urgence COVID-19 1 : « Vulnerable households at the edge of the pandemic » et schéma 2 : « High-risk households dependent on, and critical for, food supply » : sessions d'information*. RAF(Learning Lab pathways).

Safiétou Touré Fall, A. S. (2000). "Intégration horticulture élevage dans les systèmes agricoles urbains de la zone des Niayes (Sénégal)". *Bulletin de l'APAD*, 19.

Seck, O. T. (2015). Exploitations familiales et entreprises agricoles dans la zone des Niayes au Sénégal. *Dossier Zones Arides, No.123, International Institute for Environment and Development(IIED).Londres*.

SNV, WUR . (2020). *ovid-19 et agriculture : principaux impacts, questions clés, chocs systémiques. Lettre d'information,*.

Vall, E. M. (2021). *Early effects of the COVID-19 outbreak on the African dairy industry*. Cases of Burkina Faso, Kenya, Madagascar, and Senegal.

Wade. (2015). *Enjeux d'un aménagement du territoire autour de la ville de Dakar : quel avenir pour l'agriculture périurbaine ? AGRIDAPE, Revue sur l'agriculture durable à faibles apports externes 31: 9–12*.

Wade, C. T. (2010). Réseau de transport et commercialisation de l'oignon dans les Niayes 1 sur la grande Côte du Sénégal. *ResearchGate*, 18.





**Immeuble Kêr Jacques Faye, Lot 445, Ngor Dakar**  
**Tél. : (221) 33 869 00 79**

**[www.ipar.sn](http://www.ipar.sn)**